

"Document destiné à la mise à disposition du public, limité à la partie technique de l'aménagement conformément aux dispositions de l'article D.212-6 du code forestier"

Aménagement forestier

Forêt domaniale des CHAMBONS

Département : Ardèche (07)

2016 - 2035

Surface cadastrale : 1 096,35 18 ha
Surface retenue pour la gestion : 1 096,35 ha

Altitudes extrêmes : 1000 m – 1505 m

Révision d'aménagement

Directive régionale d'aménagement Rhône Alpes


Office National des Forêts

Certifié ISO 9001 et ISO 14001



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

Direction Générale de la Performance Économique et
Environnementale des Entreprises

Département : ARDÈCHE (07)
Forêt domaniale de CHAMBONS
Contenance cadastrale : 1 096,3518 ha
Surface de gestion : 1 096,35 ha
Révision d'aménagement
2016-2035

ARRÊTÉ D'AMÉNAGEMENT
portant approbation du document d'aménagement
de la forêt domaniale de CHAMBONS
pour la période 2016 - 2035
avec application du 2° de l'article L. 22-7
du code forestier

LE MINISTRE DE L'AGRICULTURE, DE
L'AGROALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT

- VU les articles L122-1,1°, L212-1,1°, L212-2, L212-3, D212-1, D212-2, R212-3, D212-5,1°, R213-19, et R213-20 du code forestier ;
- VU les articles L122-7, L122-8, R122-23 et R122-24 du Code Forestier ;
- VU les articles L414-4 et R414-19 du Code de l'Environnement ;
- VU la directive régionale d'aménagement de la région Rhône-Alpes, arrêtée en date du 23 juin 2006 ;
- VU l'arrêté ministériel en date du 09 mai 2005, réglant l'aménagement de la forêt domaniale de CHAMBONS (ARDÈCHE) pour la période 2001 - 2015 ;
- SUR la proposition du Directeur général de l'Office national des forêts ;

- A R R Ê T É -

Article 1^{er} : La forêt domaniale de CHAMBONS (ARDÈCHE), d'une contenance de 1 096,35 ha, est affectée prioritairement à la fonction de production ligneuse et à la fonction écologique, tout en assurant sa fonction sociale et de protection physique, dans le cadre d'une gestion durable multifonctionnelle.

Article 2 : Cette forêt comprend une partie boisée de 1 054,72 ha, actuellement composée de sapin pectiné (62 %), épicéa commun (2 %), autres résineux (1 %), hêtre (34 %), autres feuillus (1 %). Le reste, soit 41,63 ha, est constitué de milieux ouverts naturels.

Les peuplements susceptibles de production ligneuse seront traités en futaie irrégulière sur 957,78 ha.

Les essences principales objectif qui déterminent sur le long terme les grands choix de gestion de ces peuplements seront le sapin pectiné (957,78 ha). Les autres essences seront maintenues comme essences objectif associées ou comme essences d'accompagnement.

Article 3 : Pendant une durée de 20 ans (2016 – 2035) :

- La forêt sera divisée en cinq groupes de gestion :
 - Un groupe de futaie irrégulière, d'une contenance de 957,78 ha, qui sera parcouru par des coupes visant à se rapprocher d'une structure équilibrée, selon une rotation de 12 ans ;
 - Un groupe d'îlots de sénescence, d'une contenance de 28,87 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle, au profit de la biodiversité ;
 - Un groupe classé en réserve biologique intégrale, d'une contenance de 151,23 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle et fera l'objet d'un suivi scientifique, selon les modalités définies par un plan de gestion spécifique, arrêté par ailleurs ;
 - Un groupe classé en réserve biologique dirigée, d'une contenance de 19,76 ha, qui sera géré selon un plan de gestion spécifique, arrêté par ailleurs ;
 - Un groupe d'intérêt écologique général, d'une contenance de 7,53 ha, qui sera laissé à son évolution naturelle ;
- Les unités de gestion concernées par la réserve biologique intégrale et par la réserve biologique dirigée seront regroupées au sein d'une division Grand Tanargue et feront l'objet d'un suivi spécifique ;
- des travaux de création de 2 km de pistes et de 5 places de dépôt de bois seront réalisés afin d'améliorer la desserte du massif ;
- Toutes les mesures contribuant au maintien de l'équilibre sylvo-cynégétique seront systématiquement mises en œuvre, et les demandes de plans de chasse seront réévaluées chaque année au regard des observations sur l'évolution des populations de grand gibier et des dégâts constatés sur les peuplements ;
- Les mesures définies par les consignes nationales de gestion visant à la préservation de la biodiversité courante (notamment la conservation d'arbres isolés à cavités, morts, ou sénescents) ainsi qu'à la préservation des sols et des eaux de surface, seront systématiquement mises en œuvre.

Article 4 : Le document d'aménagement de la forêt domaniale de CHAMBONS, présentement arrêté, est approuvé par application du 2° de l'article L122-7 du code forestier, pour le programme de coupes et de travaux sylvicoles, à l'exclusion des travaux d'infrastructure et notamment de création de places de dépôts, au titre de la réglementation propre à Natura 2000 relative à la zone spéciale de conservation FR8201670 « Cévennes ardéchoises », instaurée au titre de la Directive européenne « Habitats naturels » ;

Article 5 : La Directrice générale de la direction générale de la performance économique et environnementale des entreprises et le Directeur général de l'Office national des forêts sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt.

Fait le **18 AOUT 2016**
Pour le Ministre et par délégation,

Pour le Ministre et par délégation,
L'ingénieure en chef des ponts,
des eaux et des forêts

Véronique BORZEIX

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN.....	5
1.1 PRESENTATION GENERALE DE L'AMENAGEMENT.....	5
1.1.1 DESIGNATION, SITUATION ET PERIODE D'AMENAGEMENT.....	5
1.1.2 FONCIER – SURFACES – CONCESSIONS.....	5
1.1.3 LA FORET DANS SON TERRITOIRE : FONCTIONS PRINCIPALES ET MENACES.....	7
1.2 CONDITIONS NATURELLES ET PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	8
1.2.1 DESCRIPTION DU MILIEU NATUREL.....	8
1.2.2 DESCRIPTION DES PEUPELEMENTS FORESTIERS.....	11
RATIOS PAR ESSENCES.....	15
1.3 ANALYSE DES FONCTIONS PRINCIPALES DE LA FORET.....	17
1.3.1 PRODUCTION LIGNEUSE.....	17
1.3.2 FONCTION ECOLOGIQUE.....	18
LISTE DES LICHENS PATRIMONIAUX OBSERVES DANS LA RBI - FORET DOMANIALE DES CHAMBONS.....	20
1.3.3 FONCTION SOCIALE (PAYSAGE, ACCUEIL, RESSOURCE EN FEU).....	26
1.3.4 PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	27
TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS.....	28
2.1 SYNTHESE ET DEFINITION DES OBJECTIFS DE GESTION.....	28
2.2 TRAITEMENTS, ESSENCES OBJECTIFS, CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	29
2.2.1 TRAITEMENTS RETENUS.....	29
2.2.2 ESSENCES OBJECTIFS ET CRITERES D'EXPLOITABILITE.....	29
2.3 OBJECTIFS DE RENOUVELLEMENT.....	30
2.3.1 FUTAIE IRRÉGULIÈRE ET FUTAIE MÂDINÉE : FORETS OU PARTIES DE FORETS A SUIVI NON SURFACIQUE DU RENOUVELLEMENT.....	30
2.4 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION.....	30
2.4.1 CLASSEMENT DES UNITES DE GESTION SURFACIQUES.....	30
2.5 PROGRAMME D' ACTIONS POUR LA PERIODE 2016 - 2035.....	35
2.5.1 PROGRAMME D' ACTIONS FONCIER - CONCESSIONS.....	35
2.5.2 PROGRAMME D' ACTIONS PRODUCTION LIGNEUSE.....	35
2.5.3 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTION ECOLOGIQUE.....	41
RAPPORT DE PRESENTATION EN VUE DE LA CREATION DE LA RESERVE BIOLOGIQUE DU GRAND TANARGUE – PREMIER PLAN DE GESTION – 2015 -2025.....	44
2.5.4 PROGRAMME D' ACTIONS FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET.....	44
2.5.5 PROGRAMME D' ACTIONS PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS.....	46
2.5.6 PROGRAMME D' ACTIONS MENACES PESANT SUR LA FORET.....	46
2.5.7 PROGRAMME D' ACTIONS ACTIONS DIVERSES.....	46
2.5.8 ANALYSE NATURA 2000 ET COMPATIBILITE DE L'AMENAGEMENT AVEC LE DOCOB.....	47
2.5.9 COMPATIBILITE AVEC LES AUTRES REGLEMENTATIONS VISEES PAR LES ARTICLES L122-7 2° ET L122-8 DU CODE FORESTIER.....	48
TITRE 3 – RECAPITULATIFS – INDICATEURS DE SUIVI.....	49
3.1 RECAPITULATIFS.....	49
A– VOLUMES DE BOIS A RECOLTER.....	49
3.2 INDICATEURS DE SUIVI DE L'AMENAGEMENT.....	52

SIGNATURES ET MENTION DES CONSULTATIONS REGLEMENTAIRES..... 53

ANNEXES..... 54

CARTES..... 54

CONTEXTE ET METHODE 0

RESULTATS 0

NOMBRE D'ESSENCES PAR PLACETTE..... 0

RATIOS PAR ESSENCES..... 0

STRUCTURATION EN DIAMETRE – TYPES DE PEUPELEMENTS 3

AMELIORATIONS 3

DOCUMENT ONE

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET DOMANIALE DES CHAMBONS

Le contexte

La forêt domaniale des Chambons (1 096,35 ha) se situe au Centre-Ouest du département de l'Ardèche. Composée de 4 tènements, elle couvre le versant Ouest des Monts du Tanargue et le versant Sud des Valadous, qui appartiennent à la chaîne des Cévennes Méridionales.

Elle est essentiellement composée de hêtraie-sapinière, de plantations résineuses et d'espaces non boisés.

Elle est bien desservie dans les zones en sylviculture soit 87% de sa surface.

Les enjeux principaux de la forêt

La forêt présente des enjeux moyens de production sur 76 % de sa surface, sinon faibles ou sans objet sur le reste de la forêt, reconnus (92 %) à forts (8%) de biodiversité, reconnus (47 %) à forts (8 %) de fonction sociale et faibles de protection contre les risques naturels sur la totalité de sa surface.

L'impact de la faune est peu sensible sur la végétation. Le droit de chasse est loué.

La gestion passée de la forêt

D'origine ecclésiastique, la forêt appartenait à l'abbaye cistercienne des Chambons. Confisquée, elle est devenue propriété de l'Etat après la révolution de 1789.

Aménagée pour la première fois en 1891, elle a fait l'objet par la suite de 5 révisions d'aménagement, respectivement en 1930, 1950, 1970, 1993 et, de manière anticipée, en 2000. Le traitement choisi a toujours été, hormis en 1993, soit la futaie jardinée (avant 1970), soit la futaie irrégulière (1970 et 2000). Malgré des prélèvements toujours supérieurs à la possibilité estimée, la forêt se caractérisait jusqu'en 1993 par une dominance de peuplements âgés.

La récolte mesurée sur le dernier aménagement soit les quinze dernières années a été de 6 m³/ha/an après avoir été supérieure à 10 m³/ha/an pendant la précédente période 1994-1999, qui a été une période de décapitalisation soutenue.

Les grandes options de l'aménagement

La totalité de la surface en sylviculture, soit 957,78 ha, est traitée en futaie irrégulière.

La Réserve biologique du Grand Tanargue, comprenant une partie en Réserve Biologique Intégrale (51,38 ha) et une autre en Réserve Biologique Dirigée (19,96 ha), constitue deux groupes distincts, l'un en Evolution naturelle – biodiversité (HSNBD), l'autre en simple Evolution naturelle (HSN). Par ailleurs, des îlots de sénescence sont également créés, qui constituent un groupe spécifique (ILS), d'une superficie totale de 29,42 ha.

Enfin, un groupe en Evolution naturelle est constitué des parties de parcelles en cours d'échange avec le Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise.

Le programme d'actions prévoit :

➤ *pour les coupes :*

- le passage en futaie irrégulière à la rotation de 12 ou 15 ans dans la plupart des parcelles
- le passage en éclaircie et amélioration dans les futaies résineuses issues de plantations qui entrent en production

➤ *pour les travaux :*

- l'implantation des nouvelles limites périmétrales suite à échange et des limites des unités de gestion.
- l'entretien des limites périmétrales et parcellaires, tous les deux ou quinze ans suivant la rotation.
- les Interventions en futaie irrégulière (relevé de couvert, nettoyage, dégagement de semis, dépressage), en fonction de la régénération
- l'entretien de la voirie forestière
- la création de pistes de débardage afin de compléter le réseau actuel
- l'entretien ou la restauration d'habitats naturels ou de milieux remarquables

Bilan prévisionnel

La mise en œuvre de ce programme d'actions devrait permettre de récolter 3 246 m³/an de résineux et 867 m³/an de feuillus (soit 4,3 m³/ha/an dans la partie en sylviculture).

Compte tenu de la faiblesse des investissements, le bilan financier prévisionnel est largement bénéficiaire.

TITRE 1 - ÉTAT DES LIEUX - BILAN

1.1 Présentation générale de l'aménagement

1.1.1 Désignation, situation et période d'aménagement

- **Propriétaire de la (des) forêt(s)**

Etat : forêt domaniale.

- **Dénomination – Localisation**

Situation administrative	
Type de propriété	domaniale
Nom de l'aménagement	Forêt domaniale des Chambons
Départements de situation	Ardèche
Région nationale IFN de référence	n° 625 – Lugdarès et Mazan
Directive régionale d'aménagement	Rhône-Alpes

Département	Communes de situation	Surface cadastrale (ha)
Ardèche (07)		1 070,5648
	Saint-Etienne-de-Lugdarès	25,7870

- **Période d'application de l'aménagement**

2016-2035

- **Forêts aménagées**

Détail des forêts aménagées			Dernier aménagement		
Dénomination	identifiant national forêt	surface cadastrale	date arrêté	début	échéance
Forêt domaniale des Chambons	F19640J	1 096,3518	09/05/2005	2001	2015

 Carte de situation de la forêt en annexe

1.1.2 Foncier – Surfaces – Concessions

- **Surfaces de l'aménagement**

Surface cadastrale	1 096, 35 18 ha
Surface retenue pour la gestion	1 096, 35 ha
Surface boisée en début d'aménagement	1 054, 72 ha
Surface en sylviculture de production	957, 78 ha

La liste des parcelles cadastrales figure en annexe.

- **Etat des lieux**

La forêt est composée de 2 tènements (ensembles de parcelles forestières contiguës) principaux, ainsi que 2 tènements plus petits (de quelques hectares).

Les limites des parties de la forêt en sylviculture sont connues et régulièrement entretenues, aucun litige n'y est signalé à ce jour. Des bornes sont implantées sur le terrain sur une grande partie du périmètre.

Forêts limitrophes relevant du régime forestier :

- forêt domaniale du TANARGUE à l'est.
- forêt domaniale de La CHAVADE au nord.

Enclave : Une seule enclave répertoriée, appartenant à un seul et même propriétaire.

N° de l'enclave	Commune	Lieu-dit	Parcelles forestières	Parcelles cadastrales	Surface (ha)
1	Borne	Bournelle	29 – 36 – 47 – 48 – 51 et 52	AI 64 AI 65	6,2210 1,1100

- **Procès-verbaux de délimitation et de bornage**

Procès-verbal de délimitation générale en date du 7 juillet 1850, homologué le 7 juillet 1852, et Procès-verbal de bornage enregistré le 11 juillet 1878, accessibles aux Archives Départementales à Privas.

- **Origine de la propriété forestière**

La forêt domaniale des Chambons appartenait autrefois à l'ancienne abbaye cistercienne des Chambons. Elle a été confisquée et est devenue propriété de l'Etat après la Révolution de 1789.

- **Parcellaire forestier**

Le parcellaire reste globalement identique au précédent aménagement. Les seules modifications concernent les parcelles 42 et 43. La nouvelle parcelle 42 intègre les anciennes parcelles 42 et 43, alors que le numéro 43 est attribué à l'ancienne parcelle 38 de la forêt domaniale du Tanargue, nouvellement intégrée dans la forêt domaniale des Chambons, pour amélioration de la cohérence foncière (pour éviter le partage de parcelles cadastrales entre les deux forêts domaniales). Les surfaces ont été précisées par le SIG (système d'information géographique).

La liste exhaustive des parcelles éventuellement découpées en unité de gestion (UG) est au § 2.4.

Voir en annexe le tableau de correspondance entre l'ancien et le nouveau parcellaire.

- **Concessions**

Objet et bénéficiaire de la concession	Début - Fin	Localisation (parcelles forestières)
Autorisation de passage sur routes forestières pour le S.M.A.	Depuis 2002	
Passage canalisation d'eau potable pour la commune de Borne	2008 - 2016	Site de la Croix-de-Bauzon
Passage canalisation d'eau potable pour la commune de Borne	2008 - 2016	
Passage canalisation d'eau potable pour la commune de Borne	2008 - 2016	
Passage canalisation d'eau potable pour la commune de Borne	2008 - 2016	

Objet et bénéficiaire de la concession	Début - Fin	Localisation (parcelles forestières)
Passage de lignes électriques pour le SD	Durée de la ligne	Lieu-dit Tanargue
Passage de lignes électriques pour le SD	Durée de la ligne	Lieu-dit Tanargue
Réserve d'eau potable pour la commune de Borne	A partir de 2003	Parcelle cadastrale AI 61

Ces concessions rentrent dans le périmètre du régime forestier et ne remettent pas en cause la multifonctionnalité de la forêt. Elles répondent à une demande sociale. Elles ont vocation à retourner à l'état boisé au terme de leur durée.

La recette engendrée par ces concessions représente environ 350 € (voir § 3.1.C).

1.1.3 La forêt dans son territoire : fonctions principales et menaces

- **Classement des surfaces par fonction principale**

Surfaces des fonctions principales par niveau d'enjeu	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion en ha
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Fonction principale					
Production ligneuse	138	128	830		= 1 096
		ordinaire	reconnu	fort	
Fonction écologique		19	1 006	71	= 1 096
		local	reconnu	fort	
Fonction sociale (paysage, accueil, ressource en eau potable)		496	511	89	= 1 096
	enjeu sans objet	faible	moyen	fort	
Protection contre les risques naturels		1 096			= 1 096

Production ligneuse

L'enjeu est déterminé en fonction de la potentialité des stations forestières :

enjeu moyen (4 à 7 m³/ha/an) = stations 7,8 et 10

enjeu faible (1 à 3 m³/ha/an) = station 6

sans objet = espaces non boisés et zones hors sylviculture

Fonction écologique

Enjeu fort = zone incluse dans la Réserve Biologique du Grand Tanargue (RBI et RBD), de grande diversité spécifique et écosystémique.

Enjeu moyen = regroupe les surfaces concernées par les ZNIEFF de type 1, par le site Natura 2000, FR 8201170 "Zones humides, landes, pelouses, forêts et habitats rocheux des Cévennes gardoises" et par l'Espace Naturel Sensible n°9, Massif du Tanargue et gorges de la Borne.

Fonction sociale :

La fonction sociale regroupe les fonctions d'accueil, de protection des paysages et de protection de la ressource en eau potable.

Accueil et paysage : enjeu fort aux abords de la station de la Croix de Bauzon et sur la ligne de crête principale, reconnu sur les parcelles à mi-versant.

Ressource en eau potable : présence de périmètres de protection rapprochés (parcelles 2 – 43 – 56 et 70).

Protection contre les risques naturels

Enjeu faible pour la totalité de la forêt qui n'est concernée par aucun aléa

- Carte des fonctions principales de la forêt

 Voir en annexe les cartes des enjeux par fonction

- Menaces et éléments forts imposant des mesures particulières

Éléments forts qui imposent des mesures particulières	surface concernée	Explications succinctes
Autres éléments		
- Importance sociale ou économique de la chasse	1 096 ha	Location de lots de chasse

- Démarches de territoires

La forêt est partiellement comprise dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (commune de Borne – 1070 ha) dont la création a été officialisée par décret du 9 avril 2001. La charte du Parc vient d'être révisée et porte sur la période 2013-2025.

1.2 Conditions naturelles et peuplements forestiers

1.2.1 Description du milieu naturel

A - Topographie et hydrographie

Altitudes extrêmes : - minimale : 1 000 m
- maximale : 1 505 m

Pentes les plus fréquentes : 30 à 50%, quelques ravins à très forte pente, dont les Gorges de la Borne (parcelles 72 et 76 à 78), avec des zones sommitales de plateau.

La forêt domaniale des Chambons couvre les versants ouest des Monts du Tanargue et Sud des Valadous qui appartiennent à la chaîne des Cévennes méridionales.

B - Conditions stationnelles

- Climat

STATION DE REFERENCE	DISTANCE A LA FORET (Km)	ALT. en m	PERIODE DE REFERENCE	PRECIPITATIONS (mm/an)	T° MOYENNES ANNUELLES
Borne		1 230	1971-1992	2035	7,2

Observations : le climat, de type montagnard, se caractérise principalement par :

- ✚ une lame d'eau annuelle importante, saisonnièrement mal répartie avec un déficit marqué en été (sécheresse estivale) et un maximum en automne.
- ✚ -des hivers longs et rigoureux (avec enneigement irrégulier pouvant être important)
- ✚ -des gelées nombreuses, précoces et tardives
- ✚ -des brouillards assez fréquents
- ✚ -des vents irréguliers mais souvent très violents (Nord, Sud et Ouest), à effet limitant sur les crêtes, pouvant être générateurs de chablis.

D'une manière générale, c'est l'opposition ubac-adret qui est le facteur mésoclimatique le plus déterminant. En effet, en versant nord, au regard de la lame d'eau annuelle et la situation montagnarde, peu de contraintes climatiques sont susceptibles de s'opposer au développement de formations forestières à forte production biologique.

Par contre, en versant sud, malgré une lame d'eau quasiment équivalente (les précipitations arrivant de l'ouest, il y a peu d'effet "crête" sur la lame d'eau), l'impact direct des rayonnements solaires provoquent une forte augmentation des températures.

Les décisions prises dans le cadre de cet aménagement tiennent compte des connaissances actuelles sur les risques liés aux changements climatiques.

- **Géologie**

La base minéralogique est constituée de roches métamorphiques du socle hercynien. Elles appartiennent à l'unité lithostratigraphique des gneiss ocellés. Il s'agit de formations superficielles sablo-limoneuses à blocs, provenant de la météorisation des roches du socle.

Les vallons se distinguent par un remblaiement constitué de colluvions périglaciaires hétérogènes à blocs et matrice fine limono-argileuse. Certaines têtes de ces vallons comportent, en amont de ces colluvions, des dépôts pouvant atteindre plusieurs mètres, véritables vestiges du fonctionnement de petits appareils glaciaires, qui leur donnent l'aspect d'amphithéâtres évasés. Dans certains cantons (Riouclar et Rioubrun), ces dépôts constituent l'essentiel du substrat.

Les sols développés vont être différents selon le substrat, le versant et l'altitude.

Les sols bruns acides (brunisol), qui se sont développés sur substrat granitique ; ce sont les sols les mieux représentés.

Les sols ocre podzoliques modaux (podzosols ocriques) bien représentés dans l'étage de la hêtraie inférieure, située entre 1 100 m et 1 300 m sur versant sud et entre 900 m et 1 100 m sur versant nord.

Les sols ocre podzoliques à horizon B2 alumineux (podzosols ocriques), présents dans l'étage de la hêtraie d'altitude, située entre 1 300 m et 1 400 m sur versant sud et entre 1 200 m et 1 350 m sur versant nord. A noter que l'aluminium libre de l'horizon B2 est toxique pour l'arbre.

Les rankers cryptopodzoliques (rankersols), typiques des sols à faible déclivité longuement enneigés, sur substrat acide ; on les retrouve dans l'étage de la pelouse sommitale.

Les lithosols et rankers d'érosion (lithosols), qui apparaissent sur roche-mère très résistante (type quartzite) et sur forte pente soustraite à l'érosion.

- **Unités stationnelles**

Document de référence : guide simplifié d'identification des stations forestières des Monts d'Ardèche

La fertilité d'une station dépend essentiellement de trois facteurs influents jouant sur le développement des végétaux :

- **La disponibilité en eau**, selon les caractéristiques du climat, du sol et du relief
- **La disponibilité des éléments minéraux**, dépendant principalement de la nature de la roche mère, mais aussi du relief et du climat
- **La température**, dépendant du climat et de l'exposition

Afin d'appréhender au mieux ces facteurs, les grandes unités stationnelles ont été définies à partir de trois principaux indicateurs :

- **La situation** et position de la station dans le paysage
- **L'humus**
- **La végétation** spontanée

La combinaison de ces trois indicateurs permet de déterminer la potentialité d'une unité stationnelle.

Les unités stationnelles observées dans la forêt sont :

Unité stationnelle			Surfaces (ha)		Potentialités Précautions de gestion	Risques éventuels liés aux changements climatiques Essences concernées
Code	Code DRA (*)	Libellé	totale	En sylviculture		
US 1	1	forêt marécageuse ou tourbeuse	5,52 (0,5 %)	3,36 (0,4 %)	faibles, ne pas drainer	
US 2	2	forêt des bords de cours d'eau	1,71 (0,2 %)		moyennes	
US 6	14	hêtraie sommitale	163,45 (15,0 %)	125,12 (13,0 %)	faibles	
US 7	14	hêtraie-sapinière mésoxérophile, acidiphile ou acidiline	173,69 (15,8 %)	150,40 (15,7 %)	moyennes	
US 8	10	hêtraie-sapinière mésophile, acidiphile ou acidiline	382,59 (34,9 %)	366,87 (38,3 %)	bonnes	
US10	11	hêtraie-sapinière mésohygrocline ou hygrocline, acidiphile	368,22 (33,6 %)	313,04 (32,6 %)	bonnes	

(*) secteur géographique : Massif Central ; nous avons établi une correspondance entre les unités stationnelles définies par le nouveau guide simplifié d'identification des stations forestières des Monts d'Ardèche et celles définies par la DRA, dans l'attente de l'intégration de ce guide dans sa prochaine révision

Remarque : les unités stationnelles à potentialités moyennes à bonnes dominent largement, représentant 84,5% de la surface totale de la forêt et 86,6% de la surface en sylviculture.



Voir en annexe la carte des unités stationnelles

DOCUMENT

1.2.2 Description des peuplements forestiers

L'inventaire en placettes permanentes, insuffisant pour réaliser une cartographie correcte des peuplements à l'échelle des parcelles, a été complété par une comparaison entre les peuplements présents lors du précédent aménagement et les volumes prélevés, par l'examen des orthophotos et, éventuellement, par des contrôles directement sur le terrain.

Les grands types de peuplements retenus pour la forêt domaniale des Chambons sont les suivants :

Type 1 : Jeunes peuplements de futaie régulière (avec 5 sous-types, voir détail ci-après) : **38,63** ha soit 3,5%

Type 2 : Futaie régulière adulte d'Epicéa commun : **0,86** ha soit 0,1%

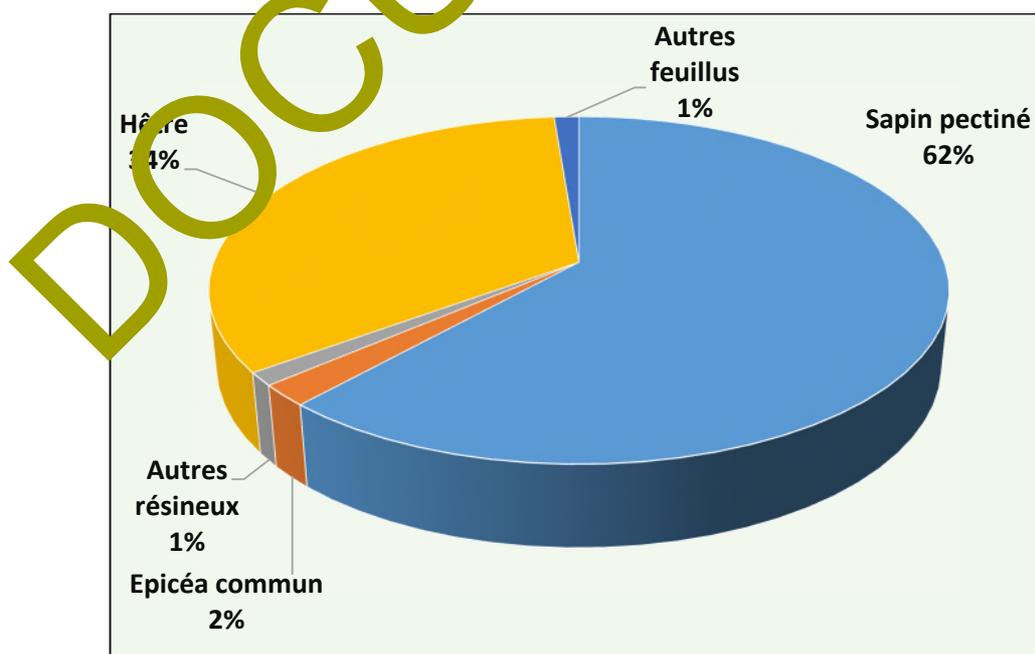
Type 3 : Peuplements de futaie irrégulière hêtraie-sapinière (avec 16 sous-types, voir détail ci-après) : **1015,25** ha soit 92,6%

Type 4 : Espaces non boisés : **41,61** ha soit 3,8%

A - Essences et types de peuplements rencontrés sur la forêt

- **Essences présentes**

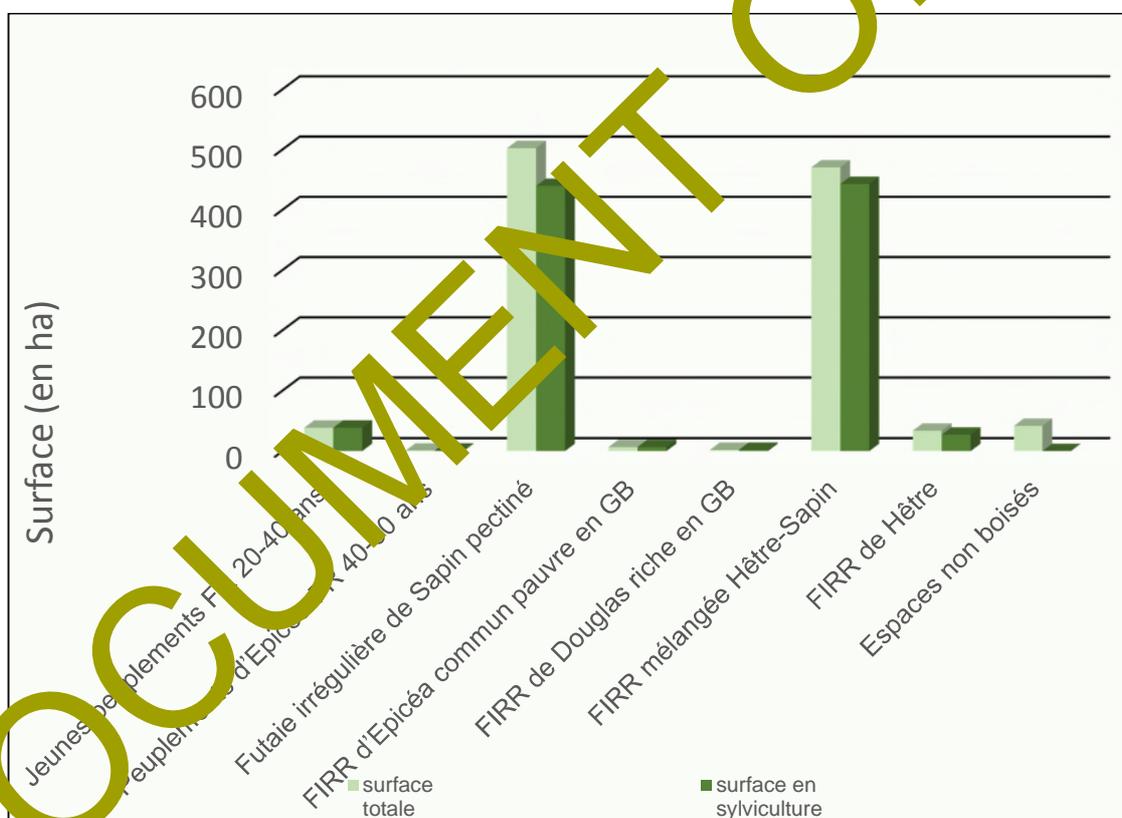
Essences présentes	Surface boisée (ha)	
Sapin pectiné	61.7	61.7
Epicéa commun	2.0	2.0
Autres résineux	1.2	1.2
Hêtre	33.8	33.8
Autres feuillus	1.3	1.3
Total	100	100



- Répartition des types de peuplement

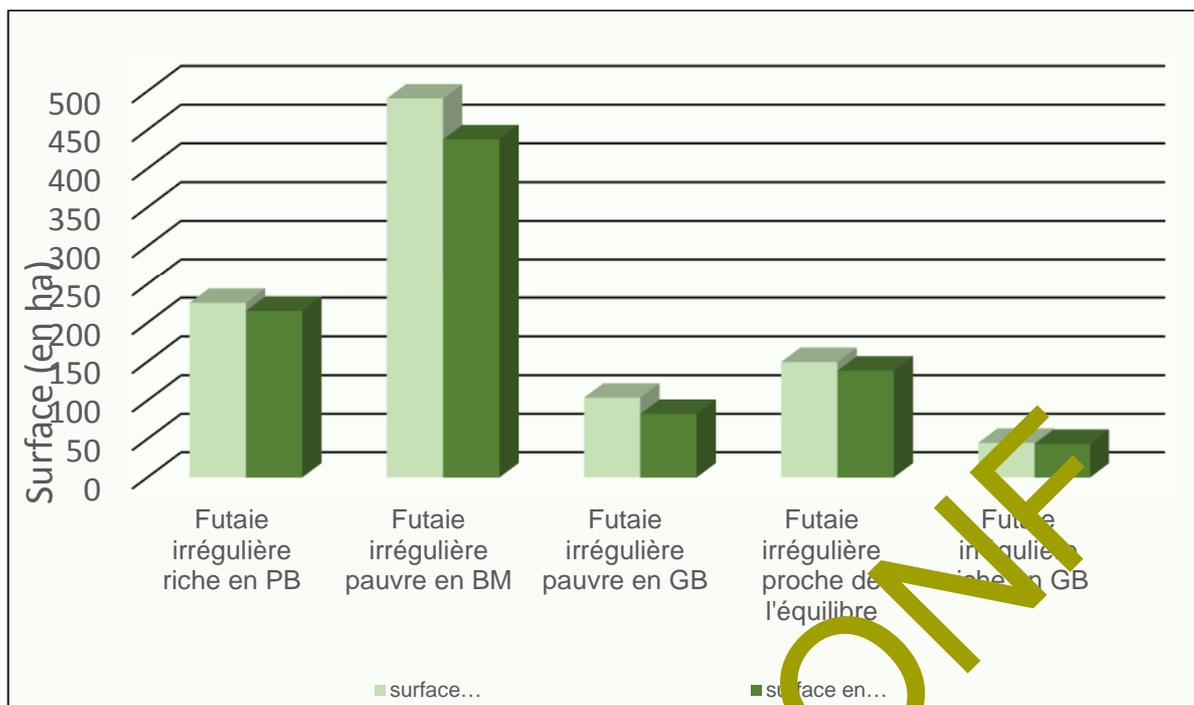
Type de peuplement (ou famille)	Surface retenue pour la gestion		Surface en sylviculture	
	(ha)	%	(ha)	%
1 - Jeunes peuplements de futaie régulière 20-40 ans (1)	38,64	3,5	38,64	4,1
2 - Peuplements de futaie régulière d'Epicéa 40-60 ans	0,86	0,1	0,86	0,1
3.a - Futaie irrégulière de Sapin pectiné (2)	502,31	45,8	439,54	45,9
3.b - Futaie irrégulière d'Epicéa commun pauvre en GB)	6,72	0,6	6,72	0,7
3.c - Futaie irrégulière de Douglas (riche en GB)	2,09	0,2	2,09	0,2
3.d - Futaie irrégulière mélangée Hêtre-Sapin (2)	470,34	42,9	442,73	46,2
3.e - Futaie irrégulière de Hêtre (2)	33,76	3,1	27,15	2,8
4 - Espaces non boisés	41,63	3,8	0	/
Total	1 096,35	100%	957,73	100%

(1) a = Sapin pectiné ; b = Epicéa commun ; c = Douglas ; d = Pin à crochets ; f = Hêtre
 (2) 1 = riche en PB ; 2 = pauvre en BM ; 3 = pauvre en GB ; 4 = proche de l'équilibre ; 5 = riche en GB



- Etat de la futaie irrégulière

Type de peuplement (ou famille)	Surface retenue pour la gestion		Surface en sylviculture	
	(ha)	%	(ha)	%
Futaie irrégulière riche en PB	225,90	22,3	215,26	23,5
Futaie irrégulière pauvre en BM	490,55	48,3	437,90	47,7
Futaie irrégulière pauvre en GB	103,72	10,2	82,72	9,0
Futaie irrégulière proche de l'équilibre	149,80	14,8	138,61	15,1
Futaie irrégulière riche en GB	45,25	4,4	43,79	4,7
Total	1 015,22	100%	918,28	100%



- Répartition des essences principales forestières

Essences principales	Familles de peuplements (ha)										%	Essences d'accompagnement
	1.a	1.b	1.c & 1.d	1.f	2	3.a	3.b	3.c	3.d	3.e		
Sapin pectiné	8.72		0.40	0.20	0.10	363.60	0.08	0.31	269.69	6.75	61	Feuillus divers
Epicéa commun		14.98			0.76		5.44				2	Feuillus divers
Autres résineux		0.28	7.10					1.67	2.35	0.50	1	Feuillus divers
Hêtre	3.13					1.61	0.30	0.11	193.95	25.32	35	Feuillus divers
Autres feuillus	0.62	0.27	0.39	0.35		6,00	0.10		4.35	1.19	1	
Total	12.47	15.53	7.89	2.55	0.86	502.31	6.72	2.09	470.34	33.76		

- Carte des peuplements

C Voir en annexe la carte des types de peuplements, au seuil de perception de 0,50 ha.

La répartition des types de peuplements par unité de gestion figure également en annexe.

2 - Etat de renouvellement

- Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi surfacique.

Sans objet

- Renouvellement présent dans la forêt : traitements à suivi non surfacique.

L'état du renouvellement a fait l'objet d'un inventaire spécifique au moment de l'inventaire par placettes permanentes. Ils ont porté sur les semis ($H > 50$ cm et $\varnothing < 7,5$ cm) et sur les perches ($7,5$ cm $< \varnothing < 17,5$ cm). L'ensemble des données détaillées de ces inventaires est consultable en annexe.

En termes d'équilibre de futaie irrégulière, l'état global de la forêt est jugé rajeuni.

Résultat de l'inventaire

Perches

Nombre de perches moyen /ha	intervalle de confiance au seuil de 5%	Cible / futaie équilibrée	Stock de perches	Composition	
				résineux	feuillus
156	±25	200	insuffisant	47%	53%

Régénération

% des placeaux d'inventaire			Cible / futaie équilibrée	potentiel régénération	Composition	
installée	présente	absente			Sapin	Hêtre
50%	20%	30%	20 % installée	suffisant	43%	57%

Indicateurs

stock de perches	Satisfaisant		Non satisfaisant	
potentiel de régénération	Satisfaisant	Non satisfaisant	Satisfaisant	Non satisfaisant
note générale	A	B	C	D

Dégâts de gibier

sur semis :  1 2 3 4 5

note	niveau de dégâts	menaces sur renouvellement
1	pas ou peu dégâts	non menacé
2	dégâts fréquents sauf pousses terminales	faiblement menacé
3	dégâts fréquents y compris pousses terminales	moyennement menacé
4	dégâts généralisés sur pousses terminales	fortement menacé
5	tous semis non viable à cause des dégâts de gibier	renouvellement bloqué

sur perches :

Pas de dégâts significatifs

C Inventaires réalisés

- Description du type d'inventaire réalisé

Protocole de **placettes permanentes** mis en œuvre dans le cadre de la gestion courante, sans financements particuliers. En conséquence, recherche de la prise de données la plus légère possible (suffisantes et nécessaires pour rédiger l'aménagement).

La méthode utilisée s'inspire fortement du « Protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières - PSDRF » (Bruciamachie et al., 2005).

158 placettes circulaires, à rayon fixe (15 mètres), ont été implantées de septembre à novembre 2013 (3 placettes en juillet 2014), sur une forêt de 1 082 ha, dont environ 1 020 ha en sylviculture. Ce nombre a été arrêté selon la grille fournie par le protocole : erreur relative de 10 % et coefficient de variation de 55% (futaie irrégulière). L'implantation a été faite sur un maillage systématique.

Par rapport au PSDRF, quelques modifications ont été apportées, en vue d'alléger le temps passé sur le terrain :

- inventaire des tiges ($\varnothing > 17.5$ cm), vivantes ou mortes, sur un rayon unique de 15 m
- non référencement individuel des tiges (azimut et distance au centre)
- inventaire classique, du bois mort, debout et au sol, par essences et diamètre.

Ce type d'inventaire n'apporte pas de renseignements à l'échelle de la parcelle.

Données terrain saisies sur papier, traitement sur Excel (pas d'application disponible sur le TDS).

Temps passé : préparation (3 J, dont 1 SIG), mise en œuvre (24 j, soit 6,5 placettes par jour et par équipe¹), traitement (4j, dont 2j saisie et 2j traitement et analyse).

2 684 tiges vivantes inventoriées, soit en moyenne 17 par placette, ce qui correspond à l'objectif d'au moins 15 tiges/placette (validité statistique). 86 bois morts.

Tarifs de cubage (en volume total) : AL 10 pour résineux, AL8 pour feuillus.

Hauteurs moyennes : S.P 25 m, HET : 21 m

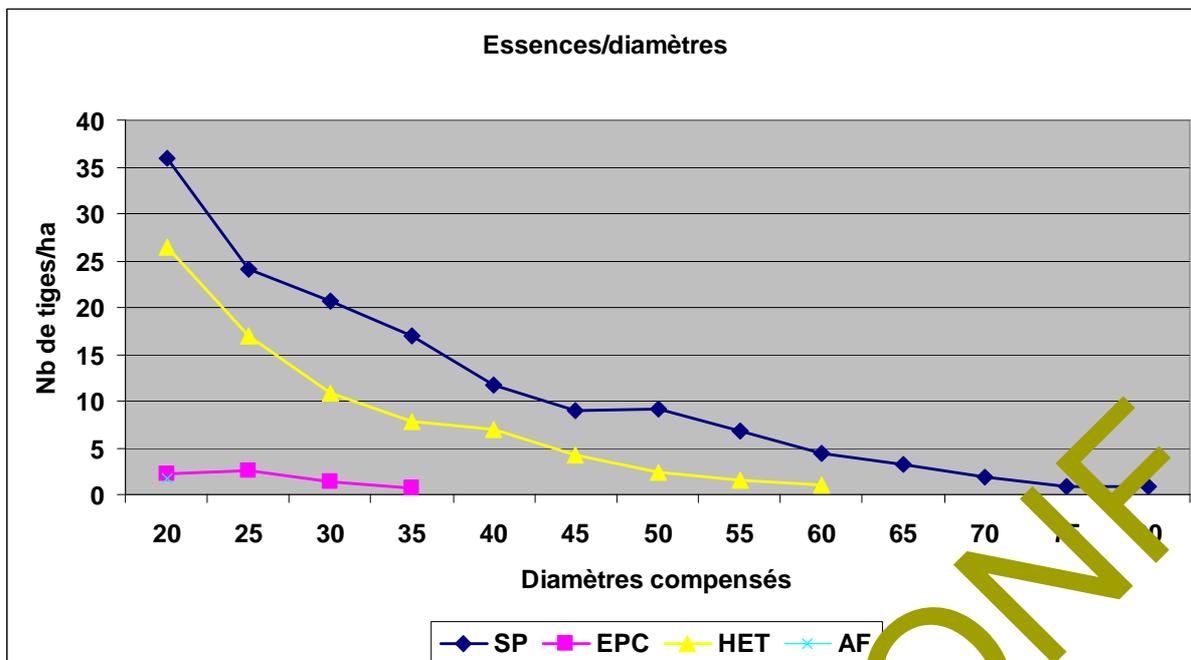
• Résultats d'inventaire par essences et catégories de grosseur

Ratios par essences

Essences	Nombre/ha	Volume/ m3ha	V/N	G/ha
HET	80	33%	56	0,7
S.P	148	62%	177	1,2
EPC	9	4%	7	0,8
A.F	2	1%	1	0,5
Total	239		241	1,0
Erreur relative	+/- 16,9		+/- 17,8	+/- 1,54

Une forêt, dominée par le sapin, mais avec forte présence du hêtre. L'épicéa est peu présent et les grands érables anecdotiques. Le capital sur pied est faible, très en dessous de la cible du guide de sylviculture Massif Central (27-29 m³). Le volume moyen du sapin est correct, et correspond à un diamètre moyen de 37 cm. Rapport V/G = 11 pour le sapin, 9 pour le hêtre.

Le coefficient de variation est de 45% sur le nombre de tiges, de 43% sur la surface terrière. L'erreur relative est inférieure à 20%. Nous aurions donc pu diminuer le nombre de placettes, sans perdre en précision.



La courbe est sans surprise d'allure jardinée. Toutes les catégories de diamètres sont présentes.

Répartition par catégories de diamètres, en nombre de tiges

Catégories		HET	S.P	A.F	EPC	Total
PB	20, 25	55%	41%	0%	57%	66%
BM	30 à 45	38%	40%	4%	34%	28%
GB	50 à 65	7%	19%	0%	7%	6%
TGB	70 et +	0%	3%	0%	1%	1%

On constate que les Très Gros Bois sont très peu présents. Le type global est irrégulier si on ne regarde que le sapin, avec cependant un niveau de C+TGB dans le bas de la fourchette avec 19%.

• **Dispositif AFI mis en place en avril 2011 dans la parcelle 100**

Ce dispositif de placettes expérimentales, élaboré sous l'égide de l'Association Futaie Irrégulière (AFI) et installé grâce au financement du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche, a pour objet de suivre l'évolution d'une nouvelle sapinière située à 1400 m d'altitude.

Il se caractérise par

- un peuplement constitué à base de Sapin,
- une surface terrière en individus précomptables de 30,8 m²/ha avant coupe,
- un niveau de matériel sur pied assez variable selon les placettes
- un couvert en individus précomptable proche de 70%,
- une structure dominée par les bois moyens (classes de diamètre 35 à 45 cm),
- une qualité actuellement dominée par les individus de qualités C (59%) et D (38%),
- un nombre de perche de sapin assez abondant, pour plus de la moitié de qualité A+B,
- une régénération naturelle assez abondante à base de hêtre et de sapin.

Document de référence : Dispositif AFI n°89 – Association Futaie Irrégulière - 2011

1.3 Analyse des fonctions principales de la forêt

1.3.1 Production ligneuse

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion en ha
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Production ligneuse	138	128	830		= 1 096

A - Volumes de bois produits

- **Production moyenne**

Voici une approche de l'estimation de la production de la forêt par station :

station	surface totale	surface HS	surface en sylviculture	production m3/ha/an	production m ³ /an
6	163	38	125	2.5	312.5
7	174	24	150	4	600.0
8	383	16	367	5.5	2018.5
10	368	55	313	7	2191.0
TOTAL	1088	133	955	5.4	5131.0

- **Bilan des volumes récoltés au cours de l'aménagement précédent : comparaison volumes prévus/volumes réalisés**

Volumen récoltés													
	Régénération		Amélioration		Irrégulier		Autre		Produits accidentels		Total		p.m. Volume récolté 5 dernières années
	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	prévu	réalisé	
en m³ totaux récoltés au cours des aménagements (2000-2015)													
V com.	/	/	/	/	85 400	90 000	/	/	2600	3 000	88 000	93 000	27 240
										Ecart		+6%	
en m³ totaux récoltés en moyenne annuelle													
V com.	/	/	/	/	5 700	6 000			173	200	5 870	6 200	5 448
en m³ / ha / an récoltés au cours de l'aménagement (958 ha de surface en sylviculture de production)													
V com.	/	/	/	/	5,9	6,3			0,2	0,2	6,1	6,5	5,7

Analyse succincte du bilan des volumes récoltés.

Les volumes récoltés ont été légèrement supérieurs aux prévisions (+6%). Mais cela cache de grandes variations, avec des parcelles non parcourues en coupe ou parcourues une seule fois (volumes trop faibles du fait d'une rotation trop courte fixée à 10 ans, produits peu attractifs) et des parcelles où les prélèvements ont largement dépassés les prévisions, suite à une récolte importante des gros et très gros bois.

Nous considérons donc que la récolte sur la durée de l'aménagement a été nettement supérieure à la production moyenne estimée (6,3 m³/ha/an récoltés pour une production estimée à 5,4 m³/ha/an, voir calcul par station ci-dessus).

Voir en annexe le tableau de comparaison par parcelle entre les prévisions et les réalisations.

B - Desserte forestière

- Etat de la voirie forestière

Type de desserte		Long. totales	Densité		Etat général	Points noirs existants	Rôle multi-fonctionnel
			km / 100 ha	suffisante oui/non			
Routes forestières accessibles grumiers	terrain naturel	56	5,1 (5,8 *)	oui	bon		cynégétique
Routes forestières accessibles VL	terrain naturel	7	0,6 (0,7 *)	oui	variable		cynégétique
Routes publiques participant à la desserte		7	0,6		variable		
Pistes et sommières		40	3,6 (4,2 *)	oui	variable		

* zone en sylviculture

Compte tenu du relief, la forêt domaniale des Chambons est une forêt plutôt bien desservie dans les zones en sylviculture. Toutefois, les fortes pentes sur éboulis et blocs rocheux peuvent générer des coûts d'exploitation plus élevés que la moyenne. Aussi, pour que les bois restent attractifs, un effort tout particulier doit être consacré à l'entretien des routes forestières.

- Principales difficultés d'exploitation

Certaines parcelles, en particulier dans le canton de Bouquet, sont globalement difficiles à exploiter du fait de fortes pentes et de blocs rocheux nombreux.

- Carte de la desserte



voir en annexe la carte de la desserte intégrée à la carte d'aménagement

1.3.2 Fonction écologique

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion en ha
	enjeu sans objet	enjeu ordinaire	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction écologique		19	1 006	71	= 1 096

Statuts réglementaires et zonages existants

Statuts et inventaires	Surface (ha)	Motivation - Objectif principal de protection	Document de référence
STATUTS DE PROTECTION : cadre réglementaire			
Réserve biologique intégrale	51,38	L'objectif de la RBI est la libre expression des processus naturels des habitats forestiers et de certains milieux ouverts associés, dans un contexte préservé des interventions humaines et des pollutions, relativement isolé des afflux touristiques et surtout de l'urbanisation.	Création en cours de la Réserve Biologique Mixte du Grand Tanargue. Document de gestion en cours de validation.
Réserve biologique dirigée	19,96	L'objectif de la RBD est la conservation active de milieux ouverts remarquables (ainsi que de la flore et de la faune associées)	
Natura 2000 Habitats (ZSC) n° FR8201670 Cévennes ardéchoises	814	Habitats d'intérêt communautaire recensés lors des études préalables au DOCOB et espèces remarquables de milieu forestier : voir listing ci-après	DOCOB en cours de révision
Éléments du territoire orientant les décisions			
Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche (PNRMA)	1 071	Il s'agit de préserver et développer les richesses communes aux Monts d'Ardèche, tout en mettant en valeur les particularités locales.	Charte du Parc 2001-2012 révisée pour la période 2013-2025
Espace Naturel Sensible n°9 (E.N.S.) « Massif du Tanargue et Gorges de la Borne »	814	Préserver, restaurer et valoriser les principales richesses naturelles identifiées	Document de programmation et de gestion du site
ZNIEFF de type I	258	n°0712000 "Rocher d'Abraham et crêtes de La Chavaud"	Inventaire rénové des ZNIEFF
ZNIEFF de type I	693	n°0713001 "Massif du Tanargue"	
ZNIEFF de type I	108	n°0700003 "Vallon de la Borne"	
Zones humides		L'ONF mène actuellement une étude pour la définition d'une stratégie de prise en compte des zones humides dans la gestion des forêts publiques de Drôme et d'Ardèche. Deux nouvelles zones humides ont été identifiées en plus des dix déjà inventoriées dans l'inventaire départemental des zones humides (étude pilotée par le Conservatoire des espaces naturels de Rhône-Alpes).	Aménagement forestier de la Forêt Domaniale du Tanargue (07) Complément « Zones humides » Décembre 2014

La totalité de la forêt est située dans les ZNIEFF de type 2 " Serres séparant la haute vallée de l'Ardèche et celle du Lignon" (n°0712) et « Serres cévenols autour du Tanargue » (n°0713).

• Risques pesant sur la biodiversité

Le principal risque concerne la fermeture des milieux ouverts, principalement dans la RBD.

• Espèces remarquables présentes dans la forêt, sensibles aux activités forestières

Toutes les données concernant la faune et la flore, mais aussi les habitats proviennent du Rapport de présentation en vue de la création de la Réserve biologique du Grand Tanargue.

Flore

Nom latin	Nom français	Liste rouge	Protection	Rareté régionale
<i>Asplenium foreziense</i>	Doradille du Forez	RA		AR
<i>Drosera rotundifolia</i>	Rosolis à feuilles	N2,RA	PN	AR
<i>Gagea lutea</i>	Gagée jaune	N2,RA	PN	PC
<i>Gentiana pneumonanthe</i>	Gentiane	RA		AR
<i>Huperzia selago</i>	Lycopode sélagine	RA		PC
<i>Juncus anceps</i>	Jonc aplati	RA	PR	E
<i>Lycopodium clavatum</i>	Lycopode en massue	RA		AR
<i>Orobanche rapum-ginestae</i>	Orobanche du genêt	N2		PC
<i>Reseda jacquini</i>	Réséda de Jacquin		PR	AR
<i>Saxifraga pedemontana subsp. lprostii</i>	Saxifrage de Prost	N2		AR
<i>Stellaria palustris</i>	Stellaire des marais	N2,RA	PR	RR
<i>Tulipa sylvestris subsp. australis</i>	Tulipe de Celse	RA		AR

listes rouges: N2 = liste nationale tome 2 (espèces non prioritaires) ; RA liste régionale
 PN = protection nationale; PR = protection régionale (arrêté ministériel du 04/12/1996)
 Rareté régionale (CBNA, CBNMC, 2011) : E Exceptionnel, RR très rare, R rare, AR assez rare, PC peu commun.

La plupart de ces espèces ont leur optimum en milieux ouverts, principalement en zones rocheuses (Doradille du Forez, Lycopode sélagine, Saxifrage de Prost ...) et n'appellent de ce fait pas de mesures de gestion particulières à leur maintien, car les groupements de végétation sont stables.

Par contre les milieux abritant des espèces liées aux zones humides (complexes tourbeux et mégaphorbiaies : Rosolis, Jonc aplati, Stellaire des marais, Gentiane pneumonanthe) ou aux landes (Orobanche du Genêt, Lycopode en massue), sont susceptibles d'avoir besoin de mesures de gestion conservatoire.

Liste des lichens patrimoniaux observés dans le BI - forêt domaniale des Chambons

Source : BAUVET (2009 et 2011)

Ecologie : C = corticole ; L = Lignicole ; M = Muscicole ; Sf = Saxicole calcifuge ; T = Terricole ;
 Ch = Champignon non lichénisé, non lichénicole
 Nouveau taxon : N07 : Nouvelle espèce ; NF : France

Espèce	Ecologie	Nouveau taxon
<i>Acarospora fusca</i> (Kochrad.) Th. Fr.	Sf	
<i>Acriscordia gemmata</i> (Ach.) A. Massal.	C	
<i>Anaptychia ciliaris</i> (L.) Körb ex A. Massal.	C	
<i>Asporina rotata</i> (Pers.) Ach.	C	
<i>Asporilia laevata</i> (Ach.) Arnold	Sf	N07
<i>Bacidia rosella</i> (Pers.) De Not.	C	
<i>Bacidia rubella</i> (Hoffm.) A. Massal.	C	
<i>Bacidina inundata</i> (Fr.) Vězda	Sf	
<i>Bacidina phacodes</i> (Körb.) Vězda	C	
<i>Baeomyces rufus</i> (Huds.) Rebent.	T, Sf	
<i>Biatora chrysantha</i> (Zahlbr.) Printzen	M, C	N07
<i>Biatora vernalis</i> (L.) Fr.	M, C	
<i>Brodoa intestiniformis</i> (Vill.) Goward	Sf	
<i>Calicium corynellum</i> (Ach.) Ach.	Sf	N07
<i>Calicium parvum</i> Tibell	C, L	
<i>Calicium salicinum</i> Pers.	C, L	
<i>Caloplaca herbidella</i> (Hue) H. Magn.	C	N07

Espèce	Ecologie	Nouveau taxon
<i>Candelaria concolor</i> (Dicks.) Stein	C	
<i>Cetraria islandica</i> (L.) Ach.	T	
<i>Cetraria muricata</i> (Ach.) Eckfeld	T	
<i>Cetrelia olivetorum</i> (Nyl.) W. L. Culb. et C. F. Culb. (chémo. monachorum)	C	
<i>Cladonia chlorophaea</i> (Flörke ex Sommerf.) Spreng.	T, C	
<i>Cladonia ciliata</i> v. <i>tenuis</i> (Flörke) Ahti	T	
<i>Cladonia fimbriata</i> (L.) Fr.	C, L, T	
<i>Cladonia furcata</i> ssp. <i>furcata</i> var. <i>pinnata</i> (Flörke) Vain.	T, M	
<i>Cladonia macilenta</i> ssp. <i>floerkeana</i> (Fr.) V. Wirth var. <i>floerkeana</i>	T, M	
<i>Cladonia polydactyla</i> (Flörke) Spreng.	T, M	
<i>Cladonia pyxidata</i> (L.) Hoffm.	T, M, C	
<i>Cladonia squamosa</i> var. <i>subsquamosa</i> (Nyl. ex Leight.) Vain.	T, M	
<i>Coenogonium pineti</i> (Ach.) Lücking et Lumbsch	C	
<i>Cystocoleus ebeneus</i> (Dillwyn) Thwait.	C	
<i>Dermatocarpon luridum</i> (With.) J. R. Laundon	Sf	
<i>Diploschistes scruposus</i> (Schreb.) Norman ssp. <i>scruposus</i>	Sf	
<i>Enterographa zonata</i> (Körb) Källsten	Sf, C	
<i>Epilichen scabrosus</i> (Ach.) Clemente	Lic, Sf	N07
<i>Evernia prunastri</i> var. <i>herinii</i> (Duv.) Maas Geest.	C	
<i>Fuscidea cyathoides</i> (Ach.) V. Wirth et Vázda (morpho. <i>cyathoides</i>)	Sf	
<i>Fuscidea kochiana</i> (Hepp) V. Wirth et Vázda	Sf	
<i>Graphis scripta</i> (L.) Ach.	C	
<i>Gyalecta truncigena</i> (Ach.) Hepp	C	
<i>Hypogymnia physodes</i> (L.) Nyl.	C	
<i>Icmadophila ericetorum</i> (L.) Zahlbr. var. <i>ericetorum</i>	L	N07
<i>Ionaspis lacustris</i> (With.) Lutzoni	Sf	
<i>Lasallia pustulata</i> (L.) Mérat	Sf	
<i>Lecanactis abietina</i> (Ach.) Körb	C	
<i>Lecanora allophana</i> Nyl.	C	N07
<i>Lecanora argentata</i> (Ach.) Malme	C	
<i>Lecanora carpineae</i> (L.) Vain.	C	
<i>Lecanora cenisia</i> Ach. var. <i>cenisia</i>	Sf	
<i>Lecanora chlarotera</i> Nyl. ssp. <i>chlarotera</i> f. <i>chlarotera</i>	C	
<i>Lecanora gancaleoides</i> Nyl.	Sf	
<i>Lecanora orchithea</i> (Ach.) Ach.	Sf	
<i>Lecanora rupicola</i> (L.) Zahlbr.	Sf	
<i>Lecanora subbilineata</i> (Spreng.) Kieff.	C	
<i>Lecanora subcarnea</i> (Liljeb.) Ach. var. <i>subcarnea</i>	Sf	
<i>Lecanora lithophilae</i> (Ach.) Ach.	Sf	
<i>Lecanora subochroma</i> (Ach.) Choisy	C	
<i>Lepraria caesia</i> (de Lesd.) J. R. Laundon	M, T	
<i>Lepraria incana</i> (L.) Ach.	Sf	
<i>Lepraria</i> cf. <i>lobificans</i>	C	
<i>Lepraria</i> sp.	C	
<i>Leptogium lichenoides</i> (L.) Zahlbr. (morpho. <i>pulvinatum</i>)	C	
<i>Lobaria amplissima</i> (Scop.) Forssell	C	
<i>Lobaria pulmonaria</i> (L.) Hoffm. var. <i>pulmonaria</i>	C	
<i>Melanelia commixta</i> (Nyl.) A. Thell	Sf	
<i>Melanelixia fuliginosa</i> (Fr. ex Duby) O. Blanco, A. Crespo, Divakar, Essl., D. Hawksw. et Lumbsch ssp. <i>fuliginosa</i>	Sf	
<i>Melanelixia fuliginosa</i> ssp. <i>glabratula</i> (Lamy)	C	
<i>Melanelixia subaurifera</i> (Nyl.) O. Blanco, A. Crespo, Divakar, Essl., D. Hawksw. et Lumbsch	C	

Espèce	Ecologie	Nouveau taxon
<i>Melanohalea exasperata</i> (DeNot.) O. Blanco, A. Crespo, Divakar, Essl., D. Hawksw. et Lumbsch	C	
<i>Micarea lignaria</i> (Ach.) Hedl. var. <i>lignaria</i>	T, M	
<i>Micarea prasina</i> Fr.	C, L	
<i>Miriquidica griseoatra</i> (Flot.) Hertel et Rambold	Sf	
<i>Nephroma parile</i> (Ach.) Ach	C	
<i>Normandina pulchella</i> (Borrer) Nyl.	C	
<i>Ochrolechia androgyna</i> (Hoffm.) Arnold	C	N07
<i>Ochrolechia pallescens</i> (L.) A. Massal. ssp. <i>pallescens</i>	C	
<i>Opegrapha gyrocarpa</i> Flot.	Sf	N07
<i>Opegrapha rufescens</i> Pers.	C	
<i>Opegrapha viridis</i> (Pers. ex Ach.) Behlen et Desberger	C	N07
<i>Opegrapha vulgata</i> Ach.	C	
<i>Pachyphiale carneola</i> (Ach.) Arnold	C	N07
<i>Parmelia omphalodes</i> (L.) Ach. ssp. <i>omphalodes</i>	C	
<i>Parmelia saxatilis</i> (L.) Ach.	Sf, C	
<i>Parmeliella triptophylla</i> (Ach.) Müll. Arg.	C	
<i>Parmelina pastillifera</i> (Harm.) Hale	C	
<i>Parmelina tiliacea</i> (Hoffm.) Hale	C	
<i>Peltigera britannica</i> (Gyeln.) Holt.-Hartw. et Tønsberg	M, T	N07
<i>Peltigera collina</i> (Ach.) Schrad.	C	
<i>Pertusaria albescens</i> (Huds.) M. Choisy et Werner var. <i>albescens</i>	C	
<i>Pertusaria amara</i> (Ach.) Nyl.	C	
<i>Pertusaria aspergilla</i> (Ach.) J. R. Laundon	Sf	N07
<i>Pertusaria corallina</i> (L.) Arnold	Sf	
<i>Pertusaria flavida</i> (DC.) J. R. Laundon	C	
<i>Pertusaria lactea</i> (L.) Arnold	Sf	N07
<i>Pertusaria leucosora</i> Nyl.	Sf	
<i>Pertusaria mammosa</i> Harm.	Sf	N07
<i>Pertusaria pertusa</i> (Weigel) Tuck.	C	
<i>Pertusaria pseudocorallina</i> (Lilj. bt.) Arnold	Sf	
<i>Pertusaria rupicola</i> (Fr.) Hale	Sf	
<i>Phlyctis argena</i> (Sprng.) Flot.	C	
<i>Physcia aipolia</i> (Ehrh.) ex Humb. Fűrnr. ssp. <i>aipolia</i>	C	
<i>Physcia stellaris</i> (L.) Nyl. ssp. <i>stellaris</i>	C	
<i>Platismatia gaucua</i> (L.) W. L. Culb. et C. F. Culb.	C	
<i>Pleurosticta acetabulum</i> (Neck.) Elix et Lumbsch var. <i>acetabulum</i>	C	
<i>Polyporina impressa</i> (Davies) Vězda	Sf	
<i>Porina chlorotica</i> (Ach.) Müll. Arg.	Sf	
<i>Porina lectissima</i> (Fr.) Zahlbr.	Sf	
<i>Porina reparea</i> (Durieu et Mont.) A. L. Sm.	C	N07
<i>Porpidia cinereoatra</i> (Ach.) Hertel et Knoph	Sf	
<i>Porpidia crustulata</i> (Ach.) Hertel et Knoph	Sf	
<i>Porpidia macrocarpa</i> (DC.) Hertel et A. J. Schwab	Sf	
<i>Porpidia rugosa</i> (Taylor) Coppins et Fryday	Sf	
<i>Porpidia tuberculosa</i> (Sm.) Hertel et Knoph	Sf	
<i>Pseudevernia furfuracea</i> (L.) Zopf	C	
<i>Pyrenula nitida</i> (Weigel) Ach.	C	
<i>Ramalina fraxinea</i> (L.) Ach. (morpho. <i>calicariformis</i>)	C	
<i>Ramalina pollinaria</i> (Westr.) Ach.	Sf, C	
<i>Rinodina exigua</i> (Ach.) Gray	C	
<i>Rinodina sophodes</i> (Ach.) A. Massal.	C	
<i>Rhizocarpon geographicum</i> (L.) DC.	Sf	
<i>Rhizocarpon lecanorinum</i> Anders	Sf	

Espèce	Ecologie	Nouveau taxon
<i>Rhizocarpon reductum</i> Th. Fr.	Sf	
<i>Rhizocarpon subgeminatum</i> Eitn.	Sf	
<i>Rinodina confragosa</i> (Ach.) Körb	Sf	N07
<i>Sarcogyne clavus</i> (DC.) Kremp.	Sf	
<i>Schaereria fuscocinerea</i> (Nyl.) Clauzade et Cl. Roux f. <i>fuscocinerea</i>	Sf	N07
<i>Sclerophora peronella</i> (Ach.) Tibell	C, L	N07
<i>Sphaerophorus fragilis</i> (L.) Pers.	Sf	
<i>Sticta fuliginosa</i> (Hoffm.) Ach.	C	N07
<i>Sticta limbata</i> (Sm.) Ach.	C	N07
<i>Sticta sylvatica</i> (Huds.) Ach.	C	
<i>Thelopsis rubella</i> Nyl.	C	
<i>Trapelia coarctata</i> (Sm.) M. Choisy	Sf	
<i>Trapeliopsis pseudogranulosa</i> Coppins et P. James	T, M	N07
<i>Umbilicaria crustulosa</i> (Ach.) Frey var. <i>crustulosa</i>	Sf	
<i>Umbilicaria crustulosa</i> var. <i>badiofusca</i> Frey	Sf	N07
<i>Umbilicaria cylindrica</i> (L.) Delise ex Duby	Sf	
<i>Umbilicaria deusta</i> (L.) Baumg.	Sf	
<i>Umbilicaria hirsuta</i> (Sw. ex Westr.) Hoffm.	Sf	
<i>Umbilicaria polyphylla</i> (L.) Baumg.	Sf	
<i>Usnea filipendula</i> Stirt.	C	
<i>Usnea scabrata</i> Nyl.	C	
<i>Usnea florida</i> (L.) Ach. (morpho. <i>subfloridana</i>)	C	
<i>Verrucaria funckii</i> (Spreng.) Zahlbr.	Sf	
<i>Verrucaria margacea</i> (Wahlenb.) Wahlenb.	Sf	N07
<i>Xanthoparmelia conspersa</i> (Ach.) Hale	Sf	
<i>Xanthoparmelia pulla</i> (Ach.) O. Blanco, M. Crespo, Lix, D. Hawksw. et Lumbsch ssp. <i>pulla</i> var. <i>pulla</i>	Sf	
<i>Xanthoparmelia tinctina</i> (Maheu et Gillet) Hale	Sf	
<i>Xanthoria parietina</i> (L.) Th. Fr.	C	
<i>Xanthoria polycarpa</i> (Hoffm.) Sieber	C	

Faune

Insectes

Nom latin	Nom français	Liste rouge France	Protection
<i>Euphydryas aurinia</i>	Damier de la Succise		PN, DH2
<i>Manduca sexta</i>	Azuré des mouillères	NT	
<i>Parnassius apollo</i>	Apollon	NT	PN
<i>Parasamolycaena dispar</i>	Cuivré des marais		PN, DH2 et4
<i>Rosalia alpina</i>	Rosalie des Alpes	V	PN, *DH2 et4
<i>Cerambyx cerdo</i>	Grand capricorne		PN, DH2 et4
<i>Osmoderma eremita</i>	Pique prune	D	PN, *DH2 et4
<i>Lucanus cervus</i>	Lucane cerf-volant		DH2

Liste rouge France (UICN France, MNHN, OPIE, SEF - 2012) : EN: en danger, VU: vulnérable, NT: quasi-menacé
 Livre rouge France (Collectif - 1995) : V: vulnérable; D : en danger
 PN : protection nationale; DH2 / DH4 : annexe 2 / annexe 4 de la directive Habitats, faune, flore; *espèce prioritaire

Oiseaux

Nom latin	Nom français	Statut biologique	Liste rouge France	Protection
<i>Accipiter gentilis</i>	Autour des Palombes	N		PN
<i>Accipiter nisus</i>	Epervier d'Europe	N		PN
<i>Aegolius funereus</i>	Chouette de Tengmalm			PN,DO1
<i>Anthus campestris</i>	Pipit rousse line			PN,DO1
<i>Aquila chrysaetos</i>	Aigle royal	N	VU	PN,DO1
<i>Bubo bubo</i>	Grand-duc d'Europe			PN,DO1
<i>Caorimulgus europaeus</i>	Engoulevent d'Europe			DO1
<i>Circaetus gallicus</i>	Circaète Jean-le-blanc	N		PN,DO1
<i>Circus pygargus</i>	Busard cendré	p	VU	PN,DO1
<i>Dendrocopos martius</i>	Pic noir	N		PN,DO1
<i>Emberiza hortulana</i>	Bruant ortolan	p	VU	PN,DO1
<i>Falco peregrinus</i>	Faucon pèlerin	N		PN,DO1
<i>Lanius collurio</i>	Pie grièche écorcheur			PN,DO1
<i>Locustella naevia</i>	Locustelle tachetée			N
<i>Lullula arborea</i>	Alouette lulu			DO1
<i>Milvus migrans</i>	Milan noir			PN,DO1
<i>Monticola saxatilis</i>	Monticole de roche	p		PN
<i>Oenanthe oenanthe</i>	Traquet motteux	P	NT	PN
<i>Pernis apivorus</i>	Bondrée anivore	N		PN,DO1
<i>Sylvia undata</i>	Fauvette pitchou			DO1

Statut biologique : N: nicheur ; P : de passage; p : probable

Liste rouge France (UICN, MNHN, LPO, SEOF, ONCFS – 2011)

PN : protection nationale; DO 1 : annexe 1 de la directive

Reptiles et amphibiens

Nom latin	Nom français	Protection
<i>Coluber viridiflavus</i>	Coléuvre verte et jaune	DH4
<i>Natrix natrix</i>	Coléuvre à collier	DH4
<i>Coronella austriaca</i>	Coronelle lisse	DH4
<i>Vipera berus</i>	Vipère péliade	
<i>Vipera aspis</i>	Vipère aspic	
<i>Lacerta viridis</i>	Lézard vert	DH4
<i>Lacerta agilis</i>	Lézard des souches	DH4
<i>Podarcis hispanica (atrata)</i>	Lézard espagnol	DH4
<i>Podarcis muralis</i>	Lézard des murailles	DH4
<i>Bufo bufo</i>	Crapaud commun	
<i>Alytes obstetricans</i>	Crapaud accoucheur	DH4
<i>Rana temporaria</i>	Grenouille rousse	

DH4 : annexe 4 de la directive Habitats , faune, flore

Mammifères

Nom latin	Nom français	Protection
<i>Canis lupus</i>	Loup	PN,DH2 et4
<i>Erinaceus europaeus</i>	Hérisson commun	
<i>Genetta genetta</i>	Genette	
<i>Lutra lutra</i>	Loutre	PN,DH2 et4
<i>Marmota marmota</i>	Marmotte	
<i>Talpa europea</i>	Taupe commune	

PN : protection nationale; DH2 / DH4 : annexe 2 / annexe 4 de la directive Habitats, faune, flore

Les premières observations de Loup ont été faites en 2012 (attaque de troupeau ovin). Il semble que l'espèce s'installe progressivement puisqu'une zone de présence permanente a été déclarée en 2013.

- **Habitats naturels d'intérêt communautaire**

Habitats Dénomination phytosociologique	Prioritaire oui/non	Code Natura 2000	Code CORINE	Sensibilité Conséquences pour la gestion	Surface concernée (ha)
Habitats d'intérêt prioritaire					
Formation herbeuse, riche en espèces, à <i>Nardus stricta</i>	oui	6230	35.1	Installation naturelle des ligneux ou envahissement par la lande à genêt. Dégradation par la fréquentation des véhicules 4x4	4,09
Tourbière haute active à sphaignes	oui	7110	51.1	Boisement naturel, atterrissement Drainage, pâturage intensif	0,74
Tourbière boisée	oui	91D0	44.A4		0,22
Habitats d'intérêt communautaire (facultatif hors sites Natura 2000)					
Prairie de fauche de montagne	non	6520	38.30		3,67
Lande sèche montagnarde à <i>Vaccinio-Calluna</i>	non	4030	31.21	Fermeture du milieu par l'installation naturelle des essences ligneuses ou l'envahissement par le genêt purgatif	12,07
Lande subalpine	non	4030	31.11	Fermeture lente du milieu par l'installation naturelle des ligneux. Dégradation par la fréquentation des véhicules 4x4	0,85
Mégaphorbaie eutrophe	non	6430	37.2	Progression latérale de la forêt. Dégradation par le passage des tracteurs forestiers lors des exploitations et le dépôt des rémanents d'exploitation	7,52
Tourbière haute dégradée	non	7120	51.2	Boisement naturel, atterrissement. Drainage, assèchement naturel, pâturage intensif	0,67
Hêtraie acidiphile montagnarde à <i>Luzulo-fagetum</i>	non	9120	41.11	Zones hors sylviculture ou gestion en futaie irrégulière	4,81
Hêtraie-sapinière subalpine à <i>Rumex arifolius</i> et <i>Streptopus amplexifolius</i>	non	9140	41.15	Progression du sapin au détriment des feuillus. Zones hors sylviculture ou gestion en futaie irrégulière. Hêtre essence objectif.	76,06
Hêtraie-sapinière subalpine acidiphile à <i>Luzulo-fagetum</i>	non	9120	83.12		8,27
Ensemble rocheux de substrat acide en hêtraie-sapinière	non	8220	62.2	Boisement naturel et fermeture latérale. Dérangement répété des sites de nidification des rapaces	39,30

● Gestion dans le cadre de la Réserve biologique du Grand Tanargue ou zones hors sylviculture (maintien des milieux ouverts, mesures spécifiques)



Voir en annexe la carte des zonages écologiques



Voir en annexe la carte des habitats naturels d'intérêt communautaire

1.3.3 Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion en ha
	enjeu sans objet	enjeu local	enjeu reconnu	enjeu fort	
Fonction sociale (Paysage, accueil, ressource en eau)		496	511	89	= 1 096

A - Accueil et paysage

- **Référence à l'atlas régional des paysages**

Selon l'Observatoire Régional des Paysages de Rhône-Alpes (source DREAL Rhône-Alpes), la forêt domaniale des Chambons est concernée essentiellement par l'unité paysagère 292, intitulée « Plateau ardéchois », et partiellement par la 291, intitulée « Vallées de la Haute Cévenne », toutes deux constituées de paysages ruraux et patrimoniaux.

- **Description des attraits de la forêt et de la fréquentation par sites**

Sites	Attraits du site	Fréquentation	Tractions et manifestations associées
Station de la Croix de Bauzon	Station de ski et d'activités hivernales et estivales	Assez forte hors d'hivers (neigeux)	Néant
Maison forestière de l'Hubac des Plaines	Hébergement Retrouvances	Assez régulière. Plus marquée en été	Néant
Gorges de la Borne	Canyoning	Assez forte (11 000 personnes/an)	Néant

Le domaine skiable de la Croix de Bauzon, géré par le Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise, est totalement inséré entre les forêts domaniales des Chambons et du Tanargue. Il est de dimension très modeste comparé aux plus grandes stations alpines. Une réflexion est en cours pour augmenter les activités proposées, en hiver comme en été, avec une recherche de la maîtrise foncière, dans le cadre d'un échange de terrains avec l'Etat.

Sur l'ensemble de la forêt, les principaux usagers sont les randonneurs et les amateurs de VTT en été, les ramasseurs de champignons en automne, les amateurs de ski de fond en hiver.

- **Sensibilités paysagères**

Niveau de sensibilité paysagère	Localisation
	Motivation de la sensibilité paysagère
Forte	Abords de la station de la Croix de Bauzon et crête de Bouquet, visible en vision lointaine depuis les sommets du Nord Ardèche et une grande partie du Sud Ardèche
Intermédiaire	Versants des vallées de la Borne et de ses affluents, visibles depuis les voies d'accès.
Faible	Les parcelles des versants, cachées par le relief, visibles uniquement en vision rapprochée, sur de courtes distances.

- **Analyse des opportunités de mise en valeur de la qualité de l'accueil et des paysages de la forêt**

Toutes les évolutions envisagées sur ce site devront faire l'objet d'un partenariat avec les entités concernées, en particulier le Parc Naturel des Monts d'Ardèche et le Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise.



Voir en annexe la carte des sensibilités paysagères

B - Ressource en eau potable

- **Captages d'eau potable réglementés et périmètres impactant la forêt**

Captage (libellé ou nom)	Surface impactée (ha)	Localisation	Périmètres réglementaires impactant la forêt			Préconisations de gestion de l'arrêté préfectoral impactant la gestion forestière
			Immé- diat	Rap- proché	Eloi- gné	
Champ Teyssier	13	Parcelle 2		X		Utilisation d'huiles biodégradables en cas d'exploitation forestière
Les Mayes		Parcelle 43	X		X	
La Loubeyre	4	Parcelles 56 et 70	X	X		



Voir en annexe la carte de l'enjeu de fonction sociale

1.3.4 Protection contre les risques naturels

Fonction principale	Répartition des niveaux d'enjeu (ha)				Surface totale retenue pour la gestion en ha
	enjeu sans objet	enjeu faible	enjeu moyen	enjeu fort	
Protection contre les risques naturels		10 96			= 1 096

En montagne, on se trouve le plus souvent confronté à des sols fragiles et sensibles à l'érosion, soumis à l'action de facteurs aggravants tels que la pente et l'altitude. Dans ce cadre, il faut noter que la forêt joue un rôle actif essentiel dans la fixation des sols. De manière générale, les sols sont aujourd'hui bien stabilisés grâce à la végétation qui les recouvre.

Aucun aléa n'impacte la forêt et il n'y a aucun classement ni zonage réglementaires concernant des risques naturels.

TITRE 2 - PROPOSITIONS DE GESTION : OBJECTIFS PRINCIPAUX CHOIX, PROGRAMME D' ACTIONS

2.1 Synthèse et définition des objectifs de gestion

Synthèse de l'état des lieux Points forts - Points faibles	Objectifs de gestion retenus par le propriétaire
Production (ligneuse et non ligneuse)	
Futaie irrégulière mélangée de sapin pectiné et hêtre, globalement rajeunie. Capital sur pied (23 m ² /ha) assez sensiblement inférieur à la cible d'équilibre (27 m ² /ha), avec un déficit de gros bois.	Poursuite du traitement en futaie irrégulière mélangée sapin (65%) et hêtre (35%), en prélevant dans l'avenir un volume inférieur à la production estimée, avec une baisse de l'arbre moyen récolté.
Qualité charpente choisie déficitaire pour le sapin pectiné (souvent branchu), les qualités charpente et palette dominant largement	Sélectionner les brins les mieux conformés au moment des éclaircies, après une période de galvage des tiges.
Peuplements d'autres résineux (EPC, PX, DOU...) d'origine artificielle	Premières éclaircies à poursuivre
Bonne desserte dans les zones en sylviculture, pas de création à envisager	Améliorations ponctuelles à prévoir. Bien veiller à l'entretien de la voirie existante
Fonction écologique	
Une petite partie de la forêt (71,14 ha) est incluse dans la Réserve Biologique du Grand Tanargue, en cours de création, comprenant une partie en Réserve Biologique Dirigée (19,76 ha) et une autre en Réserve Biologique Intégrale (51,38 ha)	Création de deux réserves. Pour toute action, on se référera au rapport de présentation en vue de la création de la Réserve, valant plan de gestion pour la période 2015-2025, ou à la structure de gestion qui sera mise en place. En complément de la création de la Réserve, il avait été convenu d'implanter 5 ilots de sénescence (parcelles 2 – 3/16 – 42/44 – 57/58 et 87), auxquelles ont été rajoutées deux nouveaux (parcelles 48 et 68/71), pour une surface totale de 29,42 ha.
Une grande partie de la forêt (814 ha) est incluse dans la zone Naturel 2000 FR8201670 – B2 dénommée Cévennes Ardéchoises	Mise en œuvre des actions forestières qui seront prévues dans le DOCOB en cours de révision, sous condition de financements extérieurs de ces actions.
La forêt comprend trois F.N.I.E.F.F. de type 1, avec des éléments de flore et de faune remarquables	Prise en compte des richesses localisées dans la sylviculture en zone productive et application des préconisations de biodiversité courante (en particulier la conservation d'arbres morts et sénescents pour la constitution d'une trame de vieux bois), évolution naturelle des peuplements en zone hors sylviculture
Une grande partie de la forêt (814 ha) incluse dans l'Espace Naturel Sensible n°9 « Massif du Tanargue et Gorges de la Borne », défini par le Conseil Général	Recherche de partenariat avec le Conseil Général pour toute action liée à la préservation des habitats et des espèces remarquables, ainsi que la régulation des activités touristiques
Toute la partie de la forêt située sur la commune de Borne, soit 1 071 ha, est incluse dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche	Poursuite du partenariat actif avec la structure de gestion du PNRMA

Fonction sociale (accueil, paysage, eau potable)	
Paysage : sensibilité faible à forte	La futaie irrégulière limite fortement l'impact paysager des coupes, en évitant les coupes rases et l'évolution brutale du paysage ; il n'y a pas de création de route forestière envisagée
Fréquentation modérée à assez forte suivant les saisons et la météo : Station de la Croix de Bauzon limitrophe, sentiers pédestres, VTT, ski de fond, ramassage des champignons, dans un milieu écologiquement riche	Partenariat avec le Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise, gestionnaire de la station de la Croix de Bauzon. Mesures pour limiter la circulation des 4x4 ; on appliquera également les prescriptions habituelles afin que les sentiers de randonnée restent toujours accessibles
Captages d'eau : périmètres de protection rapprochés	Respect de la réglementation dans les périmètres de protection rapprochés dans les parcelles concernées
Protection contre les risques naturels	
Sols dans l'ensemble bien stabilisés	Traitement en futaie irrégulière qui maintient une couverture végétale permanente en particulier dans les zones pentives
Autres enjeux et menaces pesant sur la forêt	
Chasse	Vigilance sur le niveau de prélèvement prévu au plan de chasse, afin de ne pas compromettre la régénération naturelle

2.2 Traitements, essences objectifs, critères d'exploitabilité

2.2.1 Traitements retenus

Traitements sylvicoles	Surface préconisée (ha)	Surface aménagement passé
Futaie irrégulière	957,78	817,04
Sous-total : surface en sylviculture de production	957,78	817,04
Hors sylviculture de production	138,57	265,40 (*)
Total : surface retenue pour la gestion	1 096,35	1 082,44

(*) correspond en fait à l'ancienne série d'intérêt écologique particulier

2.2.2 Essences objectifs et critères d'exploitabilité

Essences objectif : critères d'exploitabilité retenus						
Essences objectif	Surface en sylviculture		Age retenu	Diamètre retenu	Essences d'accompagnement	Unités stationnelles concernées
	ha	%				
Sapin pectiné	957,78	100	100	55	Autres résineux, hêtre, feuillus divers	Toutes
Hêtre			100	50	Sapin pectiné, feuillus divers	
Total surface en sylviculture	957,78	100				

Les essences-objectifs retenus sont conformes au guide simplifié d'identification des stations forestières des Monts d'Ardèche paru en 2011 (guide postérieur à la DRA qui date de 2006).

Les critères d'exploitabilité pour le sapin pectiné sont définis pour une sylviculture optimale et pour une qualité de "charpente". Ils sont conformes au Schéma Régional d'Aménagement (SRA Rhône-Alpes).

- **Carte des essences objectif**

Le sapin pectiné et le hêtre étant les seules essences objectif en mélange sur l'ensemble de la forêt (pour une proportion souhaitée de l'ordre de 2/3 pour le sapin et 1/3 pour le hêtre, proche de la répartition actuelle jugée satisfaisante), nous ne faisons donc pas figurer de carte des essences objectif.

2.3 Objectifs de renouvellement

2.3.1 Futaie irrégulière et futaie jardinée : forêts ou parties de forêts à suivi non surfacique du renouvellement

Structure générale des peuplements		globalement jeune		
Indicateurs de renouvellement		Cible futur	Valeurs observées	Note globale forêt
Surface terrière	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	27	23	C
% de la surface avec une régénération satisfaisante	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	20	50	
Densité de perches	→ INDICATEUR NATIONAL – reporté en §3.8	200	156	
Surface moyenne annuelle à passer en coupe		31,94 ha		

Voir les résultats des inventaires de la régénération à suivi non surfacique en annexe.

2.4 Classement des unités de gestion

2.4.1 Classement des unités de gestion surfaciques

A - Constitution des groupes d'aménagement

Libellé groupe Nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Surface boisée hors sylviculture (ha)	Rotation (années)
		P ^{lle}	UG				
Futaie irrégulière	IRR	1		4,91	4,91		
	IRR	2	A	17,33	15,38		
	IRR	3		18,36	18,36		
	IRR	4		10,24	10,24		
	IRR	5		11,59	11,59		
	IRR	6		14,65	14,65		
	IRR	7		13,88	13,88		
	IRR	8		12,03	12,03		
	IRR	9		5,01	5,01		
	IRR	10		9,94	9,94		
	IRR	11		9,74	9,74		
	IRR	12		7,61	7,61		
	IRR	13	A	8,54	8,54		
	IRR	14		5,95	5,95		
	IRR	15		9,92	9,92		
	IRR	16	A	10,15	10,15		
	IRR	17		11,33	11,33		
	IRR	18		15,50	15,50		
	IRR	19		9,61	9,61		
	IRR	20		10,06	10,06		
	IRR	21		15,13	15,13		
	IRR	22		13,53	13,53		
	IRR	23		8,40	8,40		
	<i>Total partiel groupe 1</i>				251,46	251,46	

DOCUMENT ORIGINAL

Libellé groupe Nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Surface boisée hors sylviculture (ha)	Rotation (années)
		P ^{lle}	UG				
Futaie irrégulière	<i>Report Total partiel</i>			253,41	251,46		
	IRR	24		12,50	12,50		
	IRR	25		10,74	10,74		
	IRR	26	A	3,02	1,13		
	IRR	27		8,58	8,21		
	IRR	28		12,40	12,40		
	IRR	29		4,84	4,84		
	IRR	30		9,69	9,69		
	IRR	31		9,67	9,67		
	IRR	32		8,82	8,82		
	IRR	33		7,93	7,93		
	IRR	34		6,87	6,87		
	IRR	35		8,56	8,56		
	IRR	36		10,35	10,35		
	IRR	37		11,20	11,20		
	IRR	38		10,66	10,66		
	IRR	39	A	4,48	4,48		
	IRR	40	A	6,41	6,41		
	IRR	41		13,35	13,35		
	IRR	42	A	8,50	8,50		
	IRR	44	A	14,07	14,07		
	IRR	45		11,43	11,13		
	IRR	46		10,02	10,02		
	IRR	47		14,44	14,44		
	IRR	48	A	10,71	2,99		
	IRR	49		9,33	7,02		
	IRR	50		13,32	13,32		
	IRR	51		13,60	13,60		
	IRR	52		8,72	8,72		
	IRR	53		15,76	15,76		
	IRR	54		10,84	9,84		
	IRR	55		13,97	13,97		
	IRR	56		15,71	15,71		
	IRR	57	A	4,94	4,94		
	IRR	58	A	8,56	8,56		
	IRR	59		7,83	7,83		
	IRR	60		11,54	11,54		
	IRR	61		13,73	13,62		
	IRR	62		11,39	11,39		
	IRR	63		10,96	7,43		
	IRR	64		13,58	10,75		
	IRR	65		16,11	12,17		
	IRR	66		6,39	6,39		
	IRR	67		11,86	11,86		
	IRR	68	A	9,58	9,58		
	IRR	69		8,87	8,87		
<i>Total partiel groupe 1</i>				719,26	693,59		

Libellé groupe Nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Surface boisée hors sylviculture (ha)	Rotation (années)
		P ^{lle}	UG				
Futaie irrégulière	<i>Report Total partiel</i>			719,26	693,59		
	IRR	70		11,80	9,79		
	IRR	71	A	11,72	11,01		
	IRR	73		10,00	10,00		
	IRR	74		9,52	9,52		
	IRR	75		13,62	13,62		
	IRR	79		11,55	11,55		
	IRR	81		10,68	10,68		
	IRR	82		8,76	8,76		
	IRR	83		8,15	8,15		
	IRR	84		5,89	5,89		
	IRR	85		7,76	7,76		
	IRR	86		9,52	9,52		
	IRR	87	A	10,49	9,93		
	IRR	88		9,76	9,76		
	IRR	89		8,32	8,32		
	IRR	90		9,46	9,46		
	IRR	91		7,73	7,73		
	IRR	92		9,14	9,14		
	IRR	93		12,95	12,95		
	IRR	94		9,17	9,17		
	IRR	95		6,29	6,29		
IRR	96		8,79	8,79			
IRR	97		9,78	9,78			
IRR	98		8,82	8,82			
IRR	99		13,60	13,60			
IRR	100		17,62	17,62			
IRR	101		6,58	6,58			
Total groupe				986,73	957,78		

Libellé groupe Nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Surface boisée hors sylviculture (ha)	Rotation (années)
		P ^{lle}	UG				
Evolution naturelle – biodiversité (Réserve Biologique Intégrée)	HSN_BD	72		10,19		9,51	
	HSN_BD	76		4,55		4,55	
	HSN_BD	77		10,20		10,20	
	HSN_BD	78		11,39		11,39	
	HSN_BD	80		15,05		15,05	
	<i>Total groupe 2</i>				51,38		50,70
Evolution naturelle (Réserve Biologique Dirigée)	HSN	26	B	2,90		0,80	
	HSN	43	A	16,86		8,95	
	<i>Total groupe 3</i>				19,76		9,75

Libellé groupe Nature des actions à mener	Code groupe	Unité de gestion		Surface totale (ha)	Surface en sylviculture (ha)	Surface boisée hors sylviculture (ha)	Rotation (années)
		P ^{lle}	UG				
Ilots de sénescence	ILS	2	B	3,54		3,54	
	ILS	13	B	1,81		1,81	
	ILS	16	B	0,19		0,19	
	ILS	42	B	4,52		4,52	
	ILS	44	B	4,35		4,35	
	ILS	48	B	1,54		1,54	
	ILS	57	B	5,13		5,13	
	ILS	58	B	2,03		2,03	
	ILS	68	B	0,50		0,50	
	ILS	71	B	2,03		2,03	
	ILS	87	B	3,81		3,23	
Total groupe 4				29,42		28,87	
Evolution naturelle*	HSN	39	B	0,07		0,07	
	HSN	40	B	0,95		0,95	
	HSN	42	C	7,60		1,19	
	HSN	43	B	0,41		0,41	
	Total groupe 5				8,72		2,62
Total				1 096,35	957,78	96,94	

* UG objet d'un échange en cours avec le Syndicat de la Montagne Ardéchoise

- **carte d'aménagement**



voir en annexe la carte d'aménagement

B - Constitution de divisions

Division	Type de division	Unité de gestion		
		Parcelle	UG	Surface
Grand Tanay	RSD	26	B	19,76
		43	B	
	RBI	72		51,38
		76		
		77		
		78		
		80		

2.5 Programme d'actions pour la période 2016 - 2035

2.5.1 Programme d'actions FONCIER - CONCESSIONS

- **Principaux types d'actions envisageables**

Un échange est en cours avec le Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise qui, pour acquérir des parcelles domaniales sur les forêts domaniales des Chambons (groupe 5 – HSN : unités de gestion 39_A, 40_A, 42_C et 43_B) et de La Chavade, céderait une partie de sa forêt de la Croix-de-Bauzon, ainsi que des parcelles enclavées et des lots de BND récemment acquis dans la forêt domaniale du Tanargue.

Un autre échange est en cours de finalisation avec le Conseil Départemental de l'Ardèche, suite à des modifications de tracés et/ou élargissements de routes départementales dans un certain nombre de forêts domaniales, y compris la forêt domaniale des Chambons. La principale modification au niveau de cette dernière forêt concernera l'intégration de la parcelle cadastrale AI 197, commune de Larnac.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
FON 1	1	Implantation des nouvelles limites périmétrales, suite à échanges	Croix-de-Bauzon Les Bournelles	1 km environ	6 000
FON 2	1	Implantation des limites des UG nouvellement créées	Parcelles 2, 12, 16, 26, 42, 43, 44, 48, 57, 58, 68, 71 et 87	7 km environ	14 000
FON 3	1	Entretien du périmètre (45 km) et du parcellaire (75 km)	Toute la forêt pour le périmètre. Uniquement les parcelles en sylviculture pour le parcellaire	1 passage tous les 12 ans pour les parcelles en sylviculture	120 000
Coût total FONCIER (€)					140 000
Coût moyen annuel FONCIER					7 000

2.5.2 Programme d'actions PRODUCTION LIGNEUSE

A - Documents de référence à appliquer

Le guide de sylviculture applicable est le guide Sapinières du Massif Central.

B - Coupes

- **Programme de coupes**

La rotation moyenne est fixée à 12 ans. Les prélèvements par parcelle sont indicatifs et feront l'objet d'un ajustement lors de l'inscription à l'état d'assiette.

- ❖ **Règles de culture (voir tableau ci-après)**

Type	Règles de culture	Type objectif	Observation
Peuplements de futaie irrégulière de hêtraie-sapinière, proches de l'équilibre	Amélioration au profit des tiges les mieux conformées dans toutes les catégories, ne prélever que les GB ayant atteint leur diamètre d'exploitabilité	Futaie irrégulière équilibrée	Travailler en priorité dans la catégorie de bois dominante afin d'irrégulariser le peuplement. Conserver des Gros Bois sapin et hêtre en tant que semenciers, arbres « habitats » pour structurer l'irrégularité des peuplements et constituer ainsi une trame de vieux bois Travailler au profit d'essences complémentaires chaque fois que possible
Peuplements de futaie régulière ou régularisée dans les BM et GB et de futaie irrégulière de hêtraie-sapinière déficitaire en PB	Amélioration au profit des tiges les mieux conformées dans les BM, ne prélever que les GB ayant atteint leur diamètre d'exploitabilité		
Peuplements de futaie irrégulière de sapin et hêtraie-sapinière, déficitaires en BM	Amélioration au profit des tiges les mieux conformées dans les PB, ne prélever que les GB ayant atteint leur diamètre d'exploitabilité		
Peuplements de futaie régulière ou régularisée et futaie irrégulière de hêtraie-sapinière, riches en PB ou en BM	Amélioration au profit des tiges les mieux conformées dans les PB et BM, prélèvement minimum dans les GB		
Peuplements issus de plantations	Amélioration au profit des tiges les mieux conformées. Possibilité d'ouvrir des trouées pour la régénération naturelle.		
En présence de milieux ouverts (landes, zones humides ...), les coupes viseront à enlever les arbres aux abords et des directives seront données pour éviter tout empiètement par les engins et tout dépôt de rémanents.			

Coupes programmables par années

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe	Type peuplement (1)	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Volume total (m³)	Recommandations ITTS Précautions(
	P ^{lle}	UG							
2016	17		irrégulier	I FRM I 1	IRR	11,33	11,33	560	
	55		irrégulier	I FRM I 1	IRR	11,97	10,10	470	
	64		irrégulier	I FRM I 2	IRR	13,58	10,75	610	
	86		irrégulier	I FRM I 1	IRR	9,52	9,52	450	
	93		irrégulier	I FRM I 1	IRR	12,95	12,95	560	
	101		irrégulier	I S.P I 3	IRR	11,33	11,33	350	
2017	1		irrégulier	I S.P I 3	IRR	4,91	4,91	440	
	47		irrégulier	I S.P I 3	IRR	14,44	14,44	1140	
	54		irrégulier	I HSE I 2	IRR	10,84	9,84	660	
	75		irrégulier	I FRM I 2	IRR	13,62	13,62	850	
2018	18		irrégulier	I FRM I 3	IRR	15,50	15,50	1240	
	67		irrégulier	I S.P I 3	IRR	11,86	11,86	900	
	70		irrégulier	I S.P I 2	IRR	11,80	9,79	600	
	84		irrégulier	I FRM I 2	IRR	5,89	5,89	380	
2019	14		irrégulier	I FRM I 2	IRR	5,95	5,95	360	
	27		irrégulier	F EPC P 2	IRR	8,58	2,17	120	
	30		irrégulier	I FRM I 2	IRR	7,83	7,83	480	à grouper avec coupes en UG 26A - 48A - 74
	66		irrégulier	I S.P I 2	IRR	6,39	6,39	450	
	73		irrégulier	I FRM I 3	IRR	10,00	10,00	820	
	74		irrégulier	F EPC M 2	IRR	9,52	0,86	60	
	26	A	irrégulier	F EPC P 2	IRR	3,02	0,27	20	à grouper avec coupes en UG 26A - 27 - 48A
	48	A	irrégulier	F EPC P 1	IRR	10,71	1,78	90	à grouper avec coupes en UG 27 - 48A - 74

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe	Type peuplement (1)	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Volume total (m³)	Recommandations ITTS Précautions(
	P ^{lle}	UG							
2020	5		irrégulier	I FRM I 2	IRR	11,59	11,59	700	
	11		irrégulier	I S.P I 2	IRR	9,74	9,74	450	
	19		irrégulier	I S.P I 2	IRR	9,61	5,44	340	
	83		irrégulier	I FRM I 3	IRR	8,15	8,15	620	
	92		irrégulier	I FRM I 2	IRR	9,14	9,14	580	
2021	6		irrégulier	I FRM I 3	IRR	14,65	14,65	960	
	7		irrégulier	I FRM I 2	IRR	13,88	13,88	920	
	79		irrégulier	I FRM I 2	IRR	11,55	11,55	700	
	96		irrégulier	I S.P I 3	IRR	8,79	0,81	600	
	97		irrégulier	I S.P I 3	IRR	9,78	5,70	400	
	100		irrégulier	I FRM I 2	IRR	17,62	10,59	730	
2022	8		irrégulier	I FRM I 2	IRR	12,03	12,03	740	
	23		irrégulier	I S.P I 2	IRR	8,40	8,40	560	
	27		irrégulier	I S.P I 2	IRR	8,58	6,04	380	
	65		irrégulier	I FRM I 1	IRR	16,11	10,50	590	
	98		irrégulier	I S.P I 3	IRR	8,83	8,83	660	
	87	A	irrégulier	I FRM I 2	IRR	10,49	8,52	570	
2023	10		irrégulier	I S.P I 2	IRR	9,94	9,94	550	
	12		irrégulier	I S.P I 2	IRR	7,61	7,61	460	
	56		irrégulier	I S.P I 2	IRR	15,71	15,71	970	
	69		irrégulier	I HSE I 3	IRR	8,87	8,87	610	
	74		irrégulier	I FRM I 3	IRR	9,52	8,66	440	
	85		irrégulier	I S.P I 2	IRR	7,76	7,76	510	
2024	4		irrégulier	I FRM I 2	IRR	10,24	10,24	680	
	24		irrégulier	I FRM I 2	IRR	12,50	12,50	770	
	29		irrégulier	I S.P I 2	IRR	4,84	4,84	270	
	61		irrégulier	I FRM I 1	IRR	13,73	13,62	770	
	94		irrégulier	I FRM I 1	IRR	9,17	9,17	450	
	58	A	irrégulier	I FRM I 1	IRR	8,56	8,56	460	
2025	9		irrégulier	I FRM I 1	IRR	5,01	5,01	270	
	22		irrégulier	I S.P I 3	IRR	13,53	13,53	960	
	28		irrégulier	F S.P I 2	IRR	12,40	12,40	750	
	37		irrégulier	I S.P I 2	IRR	11,20	11,20	720	
	35		irrégulier	I FRM I 2	IRR	10,66	0,85	60	
	41		irrégulier	I FRM I 3	IRR	13,35	13,35	1020	
	49		irrégulier	I FRM I 1	IRR	9,35	7,02	400	
2026	15		irrégulier	I S.P I 2	IRR	9,92	9,92	630	
	33		irrégulier	I S.P I 3	IRR	7,93	7,93	560	
	62		irrégulier	I FRM I 2	IRR	11,39	11,39	690	
	82		irrégulier	I FRM I 1	IRR	8,76	8,76	490	
	91		irrégulier	I FRM I 1	IRR	7,73	7,73	390	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe	Type peuplement (1)	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Volume total (m ³)	Recommandations ITTS Précautions(
	P ^{lle}	UG							
2026	99		irrégulier	I FRM I 1	IRR	13,60	13,60	770	
	13	A	irrégulier	I S.P I 2	IRR	8,54	8,54	560	
	57	A	irrégulier	I FRM I 2	IRR	4,94 ha	4,94	290	
2027	21		irrégulier	I FRM I 3	IRR	15,13	15,13	1150	
	30		irrégulier	I S.P I 2	IRR	9,69	9,69	580	
	32		irrégulier	I S.P I 3	IRR	8,82	8,82	660	
	46		irrégulier	I S.P I 2	IRR	10,02	10,02	650	
	81		irrégulier	I S.P I 2	IRR	10,68	6,00	360	
	95		irrégulier	I FRM I 2	IRR	6,29	6,29	420	
	16	A	irrégulier	I FRM I 3	IRR	10,15	10,15	760	
	2	A	irrégulier	I FRM I 2	IRR	17,33	13,44	890	
	40	A	irrégulier	I S.P I 2	IRR	6,41	6,41	500	
2028	17		irrégulier	I FRM I 2	IRR	11,33	11,33	690	
	45		irrégulier	I S.P I 2	IRR	11,43	11,43	700	
	55		irrégulier	I FRM I 2	IRR	13,97	13,97	850	
	60		irrégulier	I FRM I 1	IRR	11,54	11,54	570	
	64		irrégulier	I FRM I 2	IRR	13,58	10,75	690	
	86		irrégulier	I FRM I 2	IRR	9,52	9,52	600	
	88		irrégulier	I FRM I 1	IRR	9,76	9,76	500	
	93		irrégulier	I FRM I 2	IRR	12,95	12,95	760	
	101		irrégulier	I S.P I 2	IRR	6,58	6,58	440	
2029	1		irrégulier	I S.P I 3	IRR	4,91	4,91	370	
	31		irrégulier	I S.P I 2	IRR	9,67	9,67	580	
	36		irrégulier	I S.P I 2	IRR	10,35	10,35	600	
	47		irrégulier	I S.P I 3	IRR	14,44	14,44	1010	
	52		irrégulier	I S.P I 2	IRR	8,72	8,72	480	
	54		irrégulier	I HSE I 2	IRR	10,84	9,84	660	
	75		irrégulier	I FRM I 2	IRR	13,62	13,62	900	
	42	A	irrégulier	I S.P I 2	IRR	8,50	8,50	540	
	44	A	irrégulier	I S.P I 2	IRR	14,07	14,07	820	
	68	A	irrégulier	I EPC I 3	IRR	9,58	7,75	520	
71	A	irrégulier	I HSE I 2	IRR	11,72	1,88	110		
2030	3		irrégulier	I FRM I 2	IRR	18,36	18,36	1020	
	18		irrégulier	I FRM I 3	IRR	15,50	15,50	1020	
	67		irrégulier	I S.P I 3	IRR	11,86	11,86	840	
	70		irrégulier	I S.P I 2	IRR	11,80	9,79	650	
	84		irrégulier	I FRM I 2	IRR	5,89	5,89	350	
2031	14		irrégulier	I S.P I 2	IRR	11,80	9,79	400	
	34		irrégulier	I FRM I 2	IRR	5,89	5,89	420	
	35		irrégulier	I FRM I 2	IRR	5,95	5,95	510	
	50		irrégulier	I S.P I 2	IRR	6,87	6,87	810	

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe	Type peuplement (1)	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Volume total (m³)	Recommandations ITTS Précautions(
	P ^{lle}	UG							
2031	59		irrégulier	I.S.P I 2	IRR	8,56	8,56	470	
	63		irrégulier	I.S.P I 2	IRR	13,32	13,32	420	
	66		irrégulier	I.FRM I 2	IRR	7,83	7,83	400	
	73		irrégulier	I.HSE I 2	IRR	10,96	7,43	710	
	39	A	irrégulier	I.S.P I 2	IRR	6,39	6,39	240	
2032	5		irrégulier	I.FRM I 2	IRR	11,59	11,59	730	
	11		irrégulier	I.S.P I 2	IRR	9,74	9,74	580	
	19		irrégulier	I.FRM I 2	IRR	9,61	9,61	570	
	19		irrégulier	I.S.P I 2	IRR	9,61	5,44	300	
	51		irrégulier	I.S.P I 2	IRR	13,60	13,60	830	
	83		irrégulier	I.FRM I 2	IRR	8,15	8,15	540	
	92		irrégulier	I.FRM I 2	IRR	9,14	9,14	550	
	68	A	irrégulier	F.EPC M 1	IRR	9,58	1,81	50	à grouper avec coupe en UG 71_A
	71	A	irrégulier	F.EPC M 1	IRR	11,72	2,13	450	à grouper avec coupe en UG 68_A
2033	6		irrégulier	I.FRM I 2	IRR	14,63	14,63	890	
	7		irrégulier	I.FRM I 2	IRR	13,88	13,88	910	
	25		irrégulier	I.FRM I 3	IRR	10,74	10,74	760	
	79		irrégulier	I.FRM I 2	IRR	11,55	11,55	700	
	89		irrégulier	I.FRM I 2	IRR	8,32	8,32	470	
	96		irrégulier	I.S.P I 2	IRR	0,81	0,81	50	
	97		irrégulier	I.S.P I 2	IRR	9,78	9,78	590	
	100		irrégulier	I.FRM I 2	IRR	17,62	10,59	650	
2034	8		irrégulier	I.FRM I 2	IRR	12,03	12,03	790	
	20		irrégulier	I.FRM I 1	IRR	10,06	4,74	230	
	23		irrégulier	I.FRM I 2	IRR	8,40	8,40	500	
	27		irrégulier	F.EPC M 2	IRR	8,58	2,17	130	à grouper avec coupes en UG 26A - 48A - 74
	27		irrégulier	I.S.P I 2	IRR	8,58	6,41	390	
	65		irrégulier	I.FRM I 1	IRR	16,11	10,50	640	
	74		irrégulier	F.EPC M 1	IRR	9,52	0,86	50	à grouper avec coupes en UG 26A - 27 - 48A
	90		irrégulier	I.HSE I 1	IRR	9,46	9,46	490	
	98		irrégulier	I.S.P I 2	IRR	8,82	8,82	570	
	26	A	irrégulier	I.FRM P 2	IRR	3,02	1,13	70	
	48	A	irrégulier	F.EPC M 2	IRR	10,71	2,99	180	à grouper avec coupes en UG 26A - 27 - 74
87	A	irrégulier	I.FRM I 2	IRR	10,49	8,52	520		

Années	Unité de programmation de coupe		Groupe	Type peuplement (1)	Code coupe	Surface totale UG (ha)	Surface à parcourir (ha)	Volume total (m³)	Recommandations ITTS Précautions(
	P ^{lle}	UG							
2035	10		irrégulier	I.S.P I 2	IRR	9,94	9,94	610	
	12		irrégulier	I.S.P I 2	IRR	7,61	7,61	460	
	53		irrégulier	I.FRM I 1	IRR	15,76	15,76	800	
	56		irrégulier	I.S.P I 2	IRR	15,71	15,71	940	
	69		irrégulier	I.HSE I 2	IRR	8,87	8,87	550	
	74		irrégulier	I.FRM I 2	IRR	9,52	8,66	530	
	85		irrégulier	I.S.P I 2	IRR	7,76	7,76	500	
Total général						1 502,87	1 317,58	82 270	
Total peuplements parcourus en coupes (2)						891,41			

(1) type de peuplement RECPREV avec

PB = petit bois - $\varnothing < 27,5$ cm, MB = moyen bois - $27,5$ cm $< \varnothing < 42,5$ cm,

GB = gros bois - $42,5$ cm $< \varnothing < 62,5$ cm, TGB = très gros bois - $62,5$ cm $< \varnothing < 82,5$ cm

(2) : les surfaces à parcourir plusieurs fois durant l'aménagement ne sont comptabilisées qu'une fois.

• Volume présumé récoltable

Groupe ou type de coupe	Surface terrière totale à récolter (1)			Volume bois fort total (tiges + houppier + taillis) (2)			dont volume tige à récolter (hors taillis et petite futaie)		
	moyenne annuelle (m²/an)	durant aménagement (m²)		moyenne annuelle (m³/an)	durant aménagement (m³)		moyenne annuelle (m³/an)	durant aménagement (m³)	
coupes (3) >	toutes	nc	c	toutes	nc	c	toutes	nc	c
irrégulier	399,5	7 990		4 113	82 260		3 653	73 060	
évolution naturelle – biodiversité									
évolution naturelle									
îlot de sénescence									
évolution naturelle									
Total	399,5	7 990		4 113	82 260		3 653	73 060	

↑ ↓
→ INDICATEUR NATIONAL ←

(1) Tiges précomptables uniquement

(2) Tiges précomptables et non précomptables

(3) toutes = coupes non conditionnelles + conditionnelles - nc = coupes non conditionnelles - c = coupes conditionnelles

La récolte annuelle ainsi estimée est de 4,3 m³/ha/an sur la surface en sylviculture, nettement inférieure au 5,4 m³/ha/an de production estimée. Ceci pour se rapprocher de la surface terrière objectif (27 m²/ha - fixé par la directive aménagement), alors que la surface terrière moyenne n'est que de 23 m²/ha sur la surface inventoriée en placettes permanentes (environ 900 ha). A l'issue de l'aménagement, la surface terrière moyenne devrait approcher des 26 m²/ha, compte tenu des récoltes prévues, mais également du fait que des jeunes peuplements arrivant en production en cours d'aménagement n'ont pas été inventoriés.

- **Mode de suivi de la récolte**

Le pilotage technique de bois récolté (bois fort total tige) est à réaliser sur la base de la surface terrière. Le volume commercial récolté, issu des données du système d'information, fera aussi l'objet d'un suivi.

Le coefficient houppier/volume tige constaté sur la forêt est de 12% pour les résineux et de 15% pour les feuillus.

C - Desserte

- **Plan d'actions pour l'amélioration de la desserte forestière**

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Longueur (m) ou quantité	Avantages attendus Précautions	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Routes forestières						
DES 1	1	Remplacement de radiers bétonnés	Réseau A localiser par le gestionnaire	2 U	Assurer l'écoulement des eaux de ruissellement dans une zone marquée par les épis et les cévenoles	20 000
DES 2	2	Remplacement de passages busés		2 U		3 000
DES 3	1	Création de fossés bordiers		1 km		2 000
Pistes forestières						
DES 4	1	Création de pistes de débardage	A localiser par le gestionnaire	2 km	Améliorer la desserte des parcelles	15 000
Autres équipements (places de dépôt, places de retour, pont, passage...)						
DES 5	2	Création de places de dépôt	Réseau A localiser par le gestionnaire	5 U		5 000
Entretien courant du réseau						
DES 6	En continu	Entretien des pistes et routes existantes	Réseau	60 km	Garder les parcelles accessibles	300 000
Coût total DESSERTE (€)						345 000
Coût moyen annuel DESSERTE (€/an)						17 250

D – Travaux sylvicoles

Code	Itinéraire technique d'ouvrages sylvicoles Libellé	Unités de gestion concernées	Surface à travailler (ha)	Précautions Observations	Coût unitaire (€ HT/ha)	Coût total indicatif (€ HT)
SYL 1	Intervention en futaie irrégulière (relevé de couvert, nettoyage, dégagement de semis, dépressage)	Parcelles diverses en futaie irrégulière	240	En fonction de l'abondance de la régénération	900	216 000
Coût total TRAVAUX SYLVICOLES (€)						216 000
Coût moyen annuel TRAVAUX SYLVICOLES (€/an)						10 800

2.5.3 Programme d'actions FONCTION ECOLOGIQUE

A - Biodiversité courante

La gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte de la biodiversité courante :

- maintien d'arbres morts ou à cavités, en particulier dans les sapins et hêtres et en priorité des gros bois et très gros bois afin de préserver l'existant. Ceux-ci pourront être conservés sous la forme de petits bouquets de quelques arbres ;
- mise en place d'îlots de vieux bois (voir ci-dessous) ;
- mélanges des essences ;
- maintien de lisières forestières diversifiées ;
- respect des sols fragiles et des zones humides ;
- maintien de trouées en libre évolution dans les peuplements.

Engagement environnemental lié au maintien de vieux bois		Surface boisée (ha)
Surfaces en vieillissement	Ilots de vieillissement (groupe ILV)	0
	Réserves biologiques dirigées : surface avec maintien de TGB	19,76 ha
	Total	0
Surfaces en sénescence	Ilots de sénescence (groupe ILS)	11,42 ha
	Réserves biologiques intégrales : surface boisée dans la limite de 500 ha par RBI	50,38 ha
	Autres surfaces boisées hors sylviculture de production sur le long terme (*)	0
	Total	100,56 ha

(*) zones classées en HSNLE, dans le cadre du réseau régional FRENE

Milieux tourbeux

Gestion du couvert arborescent

Une gestion dynamique des peuplements existants est intéressante pour avoir des peuplements stables et favoriser leur diversité et leur irrégularisation :

- favoriser la diversité des peuplements existants à partir des essences spontanées ;
 - tendre vers une structure plus irrégulière si le peuplement provient d'une ancienne plantation.
- Des précautions restent à prendre en compte :

- **conserver les trouées existantes de nos marais ou de mégaphorbiaies** ;
- éviter toute coupe massive des peuplements, afin de limiter un ruissellement riche en éléments néfastes aux zones connexes du complexe tourbeux.

Favoriser une mosaïque d'habitats

La majeure partie de ces milieux se trouve en étroite relation avec le bassin versant. Toute modification du régime hydrologique et de la qualité des eaux contribue à la raréfaction de ces milieux tourbeux voire des milieux remarquables voisins : mares, ruisseau, etc. La présence de l'eau est vitale dans ces milieux, protéger la qualité de l'eau est primordiale, c'est pourquoi il faut être attentif aux interventions pratiquées sur les zones avoisinantes :

- limiter les intrants, l'emploi d'amendements calcaires ou magnésiens à proximité du complexe tourbeux, limitant ainsi le transport de ces substances vers les zones sensibles ;
- ne pas creuser de drain ou étangs à proximité (risque de drainage).

Signaler matériellement les zones les plus sensibles (zones très tourbeuses, zones de suiflements et de source) aux gestionnaires et exploitants afin de faciliter leur protection lors des opérations de gestion courante sur les habitats forestiers voisins.

Utilisation des engins lourds

La tourbe et la végétation tourbeuse sont très sensibles au passage d'engins. Sur les zones les moins sensibles c'est un moyen de limiter l'extension des résineux et d'irrégulariser les peuplements.

Précautions à prendre :

- **les exploitations devront éviter au maximum les zones les moins portantes**. On débardera les bois depuis l'extérieur de ces zones ;
- on peut envisager également le débardage par traction animale ;

Dans tous les cas, il est préférable de réaliser les opérations prévues sur sol gelé, sec ou enneigé.

Pour aller plus loin

Éviter toute élévation du sol, extraire éventuellement les bois à décomposition très lente. En tous les cas, éviter le dépôt de bois supplémentaire, et tout dépôt quel qu'il soit (risque d'assèchement superficiel). Sur les peuplements existants et exploités actuellement en bordure de tourbières, la gestion peut être poursuivie avec les précautions soulignées plus haut.

Mégaphorbaies

Quelques modes de gestion sont recommandés pour ces milieux et peuvent être précisés dans l'aménagement forestier et mis en œuvre dans la gestion courante :

Gestion du couvert arborescent prenant en compte les mégaphorbaies :

Une gestion dynamique des peuplements existants est intéressante pour avoir des peuplements stables et favoriser leur diversité et leur irrégularisation. Des précautions restent à prendre en compte :

- conserver les trouées existantes favorisant les mégaphorbaies intraforestières ou de bord de cours d'eau;
- éviter toute coupe massive des peuplements, afin de limiter un renouvellement riche en éléments.
- ne pas planter dans la mégaphorbaie, ne pas laisser de rémanents, ne pas la traverser et la tasser, ne pas retourner le sol.

-  **Conserver les mégaphorbaies lors des exploitations** : signaler matériellement les zones les plus sensibles aux gestionnaires et exploitants afin de faciliter leur protection lors des opérations de gestion courante sur les habitats forestiers voisins (inscription au cahier des clauses particulières de l'exploitation et rappel lors du PV de début des travaux)

-  **Globalement, prendre en compte les mégaphorbaies intraforestières (créées suite à des travaux forestiers ou autres) dans la gestion forestière et en particulier dans la circulation de débardage** en veillant à la bonne alimentation en eau du milieu.

B - Biodiversité remarquable (hors réserves biologiques et réserves naturelles)

• Programme d'actions en faveur de la biodiversité remarquable

-  respect de périodes d'interdiction d'exploitation et de travaux dans le cas de nidification dans les parcelles forestières ou à proximité immédiate d'espèces patrimoniales protégées.
-  clause d'enlèvement des bois de hêtre avant le 15 juin en cas de présence avérée de Rosalie des Alpes, espèce patrimonial protégée, dans l'un ou l'autre des cantons.
-  En cas de coupes dans des parcelles avec des milieux ouverts de petites taille, des directives seront données pour extraire les arbres en périphérie et pour éviter tout empiètement lors de l'exploitation.

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
BIO1	1	Entretien et restauration de milieu humide	Zone humide du Pradas	1,5 ha 1 fois tous les 3 ans	reconnexions hydrauliques arrachage semis, recépage	(*)
BIO2	1	Entretien de mégaphorbaies (habitat naturel)	Toute parcelle	/	Eviter la fermeture du couvert	(*)

(**) Actions conditionnées par l'obtention de financements externes (mesures compensatoires au projet « Centerparks » à Roybon (38) par le groupe Pierre&Vacances). On se référera plus précisément aux notes techniques spécifiques élaborées en 2013

C – Réserves biologiques et réserves naturelles

Le plan de gestion de la Réserve Biologique du Grand Tanargue est en cours de validation

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action Espèce(s) ou Habitat(s) concerné(s)	Locali-sation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
Actions à contractualiser (conditionnées par financements externes)						
BIO3	1	Cartographie des habitats	RBD et RBI	/		(*)
BIO4	2	Inventaires entomologique, ornithologique, mycologique		/		(*)
BIO5	2	Suivi des rapaces nicheurs				(*)
BIO4	2	Entretien et restauration de milieu humide	Fourbière des Mayes	1,56 ha 1 fois tous les 3 ans	reconnexions hydrauliques arrachage semis, recépage	(**)
BIO5	2		Zone humide de l'ubac des plaines	2,0 ha	entretien béalière + prairie humide	(**)

(*) Actions relevant de la gestion de la Réserve Biologique du Grand Tanargue, en partage avec la forêt domaniale du Tanargue

(**) Actions conditionnées par l'obtention de financements externes (mesures compensatoires au projet « Centerparks » à Roybon (38) par le groupe Pierre&Vacances). On se référera plus précisément aux notes techniques spécifiques élaborées en 2013

D – Documents techniques de référence

Rapport de présentation en vue de la création de la Réserve Biologique du Grand Tanargue – Premier plan de gestion – 2015 -2025.

2.5.4 Programme d'actions FONCTIONS SOCIALES DE LA FORET

A - Accueil et paysage

La prise en compte du paysage correspondant à de bonnes pratiques sylvicoles est intégrée dans les documents de référence de l'ONF (directives, orientations, guides de sylviculture, instructions et notes de service).

Il doit donc être simplement rappelé ici que la gestion sylvicole mise en oeuvre (coupes, travaux sylvicoles et d'équipements) intègre la prise en compte courante du paysage (impact des cloisonnements sylvicoles, forme et taille des plages de régénération, maintien d'îlots temporaires, lisières et zones de transition...).

Numéro	Priorité (1 ou 2)	Description de l'action	Localisation	Surface ou quantité	Précautions Observations	Coût indicatif de l'action (€ HT)
ACCUEIL DU PUBLIC						
ACC1	1	Entretien du Chemin de Taranis Arga suite à sa réhabilitation	Abords de la station de la Croix-de-Bauzon	/	Chaque fois que nécessaire	(*)

(*) Actions à réaliser en concertation avec les partenaires concernés (SMA, PRNMA...)

D'autres actions ponctuels pourront être menées en concertation avec le Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise, le Parc Naturel Régional des Monts d'Ardèche ou dans le cadre de la Réserve biologique du Grand Tanargue (partie RBD).

- **Principes paysagers et clauses techniques applicables aux actions forestières (coupes et travaux)**

La forêt, située le plus souvent sur des versants, mais se présente un paysage varié et agréable. La multitude d'essences forestières, résineuses et feuillues, apporte à l'automne un paysage multicolore très apprécié par les promeneurs. Le traitement en futaie irrégulière, en maintenant la permanence d'un couvert boisé, limite l'impact visuel des coupes, d'autant plus qu'on ne travaille que sur régénération acquise.

B - Ressource en eau potable

Captage réglementé : respect de la réglementation dans le périmètre de protection rapproché existant. Il conviendra de prendre contact avec le gestionnaire du captage (commune de Saint-Martial) avant toute intervention risquant d'avoir une incidence sur la ressource.

C – Chasse – Pêche

- ◆ **Etat des lieux**

La forêt constitue trois lots de chasse, pour un loyer annuel total de 11 961 € pour la saison 2015/2016.

- ◆ **Principales caractéristiques des activités de chasse.**

Les plans de chasse mis en place après estimation des populations de grand gibier doivent permettre de maintenir un cheptel compatible avec une gestion durable de la forêt.

Les espaces non boisés ne seront pas reboisés et conservés comme lieu de gagnage pour les animaux.

Les points d'eau existants seront entretenus par les chasseurs.

Les pistes autorisées aux chasseurs feront l'objet d'un cahier des charges strict.

- chevreuil : 23 prélèvements pour 23 attribués en 2014/2015

D - Pastoralisme

- **Programme d'actions Pastoralisme**

A établir dans le cadre de la gestion de la partie RBD de la Réserve Biologique du Grand Tanargue

E – Affouage et droits d'usage

Sans objet.

F - Richesses culturelles

Sans objet.

2.5.5 Programme d'actions PROTECTION CONTRE LES RISQUES NATURELS

Sans objet.

2.5.6 Programme d'actions MENACES PESANT SUR LA FORÊT

A – Incendies de forêts

Dans le plan de protection des forêts contre les incendies de février 2007, un zonage des risques et des priorités a été établi par canton : la forêt domaniale des Chambons est incluse dans le groupe montagnard peu sensible aux incendies, ne justifiant pas de mesure particulière. La forêt est en effet située dans une zone très peu sensible aux incendies, les conditions d'exposition, d'altitude, de régime hydrique ainsi que la composition des peuplements admettant des risques très faibles.

B – Déséquilibre sylvo-cynégétique

Actuellement, peu de dégâts. Le renouvellement n'est pas compromis. Il y aura lieu d'être vigilant dans l'avenir, les premiers cas ayant été signalés dans la région.

C – Crises sanitaires

Les attaques de scolytes endémiques n'engendrent pas de situation de crise.

D - Tassement des sols

Sans objet.

2.5.7 Programme d'actions ACTIONS DIVERSES

A – Certification PEFC

La certification PEFC a été acquise pour la période 2012-2016 (forêt domaniale gérée par l'ONF). Les dispositions du présent aménagement permettent de respecter les engagements PEFC.

B – Autres actions

Sans objet

2.5.8 Analyse Natura 2000 et compatibilité de l'aménagement avec le DOCOB

- **Analyse des impacts de l'aménagement sur les habitats et les espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000**

Dans la Réserve Biologique du Grand Tanargue, on se référera à son document de gestion pour la période 2015-2025.

Habitats et espèces hors Réserve Biologique :

Habitats et espèces d'intérêt communautaire concernés	Décisions de l'aménagement pouvant engendrer un impact		Actions de préservation prévues par l'aménagement	Effets attendus et nature du bilan
	surf. ¹ (ha)	surf. ² (ha)		
Formation herbeuse, riche en espèces, à <i>Nardus stricta</i>	0,07	Coupes aux abords de l'habitat	Dégagement des abords de l'habitat. Directives pour éviter tout empiètement par les engins et tout dépôt de matériaux	<i>Positif</i>
Lande sèche montagnarde à <i>Vaccinio-Calluna</i>	5,06	Coupes aux abords de l'habitat		
Lande subalpine	0,55	Coupes aux abords de l'habitat		
Lande montagnarde à <i>Cytisus oromediterraneus</i>	43,87	Coupes aux abords de l'habitat		
Mégaphorbaie eutrophe	7,04	Coupes aux abords de l'habitat		
Tourbière haute dégradée	0,63	Coupes aux abords de l'habitat		
Hêtraie acidiphile montagnarde à <i>Luzulo-fagetum</i>	4,81	Coupes, travaux sylvicoles	Hêtre essence objectif. Favoriser les autres feuillus présents	<i>Positif</i>
Hêtraie-sapinière subalpine à <i>Rumex arifolius</i> et <i>Streptopus amplexifolius</i>	75,76	Coupes, travaux sylvicoles		<i>Positif</i>
Hêtraie-sapinière subalpine acidiphile à <i>Luzula</i>	9,83	Coupes, travaux sylvicoles		
Ensemble rocheux de substrat acide en hêtraie-sapinière	19,05	Coupes aux abords de l'habitat	Dégagement des abords de l'habitat.	<i>Positif</i>
Rosalie des Alpes		Coupe de futaie irrégulière	Maintien de hêtres morts ou dépérissants ; clause d'enlèvement des bois de hêtre avant le 15 juin en cas de présence avérée de Rosalie des Alpes	<i>Positif</i>
Aigle royal		Coupe de futaie irrégulière	Zone de chasse mais ne niche pas en forêt	<i>Neutre</i>
Busard cendré		Coupe de futaie irrégulière		<i>Neutre</i>
Cirquète Jean le Blanc		Coupe de futaie irrégulière	Respect de périodes d'interdiction d'exploitation et de travaux dans le cas de nidification dans les parcelles forestières ou à proximité immédiate	<i>Positif</i>
Faucon pèlerin		Coupe de futaie irrégulière		<i>Positif</i>
Chouette de Tengmalm		Coupe de futaie irrégulière	Maintien d'arbres sénescents	<i>Neutre</i>
Bilan général	L'aménagement engendre des effets notables dommageables sur les habitats et espèces d'intérêt communautaire du site Natura 2000			non
	L'aménagement forestier est compatible avec les objectifs de gestion et de conservation définis par le DOCOB			En cours de rédaction

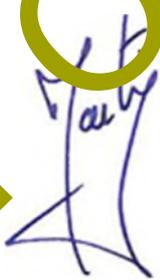
surf.¹ : surface de l'habitat situé dans le périmètre de la forêt
surf.² : surface de l'habitat impacté par la décision d'aménagement

2.5.9 Compatibilité avec les autres réglementations visées par les articles L122-7 2° et L122-8 du code forestier

Sans objet dans la mesure où toutes les actions dans la réserve Biologique du Grand Tanargue le seront conformément au Plan de gestion de la Réserve, ou décidées par sa structure de gestion.

DOCUMENT ONE

Signatures et mention des consultations réglementaires

	<i>date</i>	<i>nom, fonction</i>	<i>signature</i>
Document			
Rédigé le :	31/10/2015	par : Jean-Paul Balva Chef de projet Aménagements	
Vérifié le :	10/11/2015	par : Bernard Deguilhen Responsable Aménagement Agence Drôme-Ardèche	
Proposé le :	17/11/2015	par : Jean-Luc Martin Directeur de l'Agence Drôme-Ardèche	

Document réalisé avec l'appui des services suivants :

- Yvon VENTALON de l'UT Bas-Vivarais Cévenne
- Jean-Luc GAILLARD de l'UT Bas-Vivarais Cévenne
- L'ensemble des personnels de l'UT Bas-Vivarais Cévenne, ainsi qu'Adriane NIVEL, en contrat de professionnalisation et les personnels ayant participé en renfort, pour la phase terrain de l'inventaire en parcelles permanentes de 2013 et 2014

- **Consultation des communes de situation et le cas échéant des communes limitrophes :**
08/12/2015

- **Bilan de la consultation des communes, résumant les questions et remarques des élus :**
voir en annexe

ANNEXES

- 1 : Liste des parcelles cadastrales relevant du régime forestier
- 2 : Compte-rendu de la consultation des communes avec invitation et fiche de présence
- 3 : Tableau de comparaison entre les prévisions et les réalisations
- 4 : Protocole et résultats synthétiques de l'inventaire en placettes permanentes
- 5 : Répartition des types de peuplements par parcelle

CARTES

- Carte de localisation
- Carte du parcellaire et des infrastructures
- Carte de l'enjeu de production
- Carte de l'enjeu de fonction écologique
- Carte de l'enjeu de fonction sociale
- Carte des stations forestières
- Carte des zonages écologiques
- Cartes des habitats naturels
- Carte des sensibilités paysagères
- Cartes des types de peuplements
- Carte d'aménagement

ANNEXE - 1

Parcelles cadastrales relevant du régime forestier

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
			Total =>	1096,3518	1 096,35 18	
BORNE	AB	1	Bois de Riouclar	74,5494	74,5494	
	AB	2	Bois de Riouclar	0,8655	0,8655	
	AB	3	Bois de Riouclar	0,1745	0,1745	
	AB	6	Bois de Riouclar	0,0510	0,0510	
	AB	7	Bois de Riouclar	3,7355	3,7355	
	AB	8	Bois de Riouclar	1,5005	1,5005	
	AB	15	Bois de Riouclar	26,6668	26,6668	
	AB	16	Bois de Riouclar	0,2765	0,2765	
	AC	1	Bois de Riouclar	0,2065	0,2065	
	AC	2	Bois de Riouclar	59,1615	59,1615	
	AC	3	Bois de Riouclar	0,0950	0,0950	
	AC	4	Bois de Riouclar	11,1495	11,1495	
	AC	5	Bois de Riouclar	0,0905	0,0905	
	AC	6	Bois de Riouclar	0,3120	0,3120	
	AC	7	Bois de Riouclar	0,2935	0,2935	
	AC	8	Bois de Riouclar	1,2635	1,2635	
	AD	72	Riouclar	0,0420	0,0420	Partage de la parcelle AD 25
	AD	73	Riouclar	1,0815	1,0815	
	AE	1	Les Rabeyres	1,0550	1,0550	
	AE	2	Les Rabeyres	0,1355	0,1355	MF des Rabeyres
	AE	3	Les Rabeyres	0,8230	0,8230	
	AE	4	Les Rabeyres	0,2475	0,2475	
	AE	5	Les Rabeyres	0,7785	0,7785	
	AE	6	Les Rabeyres	63,9618	63,9618	
	AE	7	Les Rabeyres	0,0425	0,0425	
	AE	8	Les Rabeyres	7,8465	7,8465	
	AE	65	Les Plaines	0,0038	0,0038	
	AH	2	L'Hubac des Plaines	1,4050	1,4050	
	AH	4	L'Hubac des Plaines	3,2200	3,2200	
	AH	6	L'Hubac des Plaines	1,1025	1,1025	
	AH	7	L'Hubac des Plaines	1,8400	1,8400	
	AH	8	L'Hubac des Plaines	5,2650	5,2650	
AH	9	Tanargue	10,4700	10,4700		
AH	10	Tanargue	10,2300	10,2300		
AH	11	Tanargue	0,1000	0,1000		
AH	22	Tanargue	3,2200	3,2200		
AH	23	Tanargue	5,8575	5,8575		

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
BORNE	AH	27	Tanargue	6,3600	6,3600	
	AH	28	Tanargue	6,8600	6,8600	
	AH	34	Tanargue	2,4800	2,4800	
	AH	37	Tanargue	0,1850	0,1850	
	AH	38	Tanargue	0,6675	0,6675	
	AH	42	Tanargue	0,2050	0,2050	
	AH	70	Tanargue	8,0414	8,0414	
	AH	72	Tanargue	32,7181	32,7181	
	AH	74	L'Hubac des Plaines	2,1825	2,1825	
	AH	76	L'Hubac des Plaines	1,0269	1,0269	
	AH	78	L'Hubac des Plaines	162,0900	162,0900	
	AH	80	Tanargue	110,0400	110,0400	
	AH	84	Tanargue	0,1044	0,1044	Partage de la parcelle AH32
	AH	85	Tanargue	3,1756	3,1756	
	AH	86	Tanargue	0,0272	0,0272	Partage de la parcelle AH33
	AH	87	Tanargue	0,5177	0,5178	
	AH	88	Tanargue	0,4655	0,4655	Partage de la parcelle AH35
	AH	89	Tanargue	13,5345	13,5345	
	AH	90	Tanargue	0,2459	0,2459	Partage de la parcelle AH36
	AH	91	Tanargue	30,6166	30,6166	
	AH	92	Tanargue	0,1302	0,1302	Partage de la parcelle AH82
	AH	93	Tanargue	16,2948	16,2948	
	AH	94	Tanargue	0,3037	0,3037	
	AH	95	Tanargue	0,0102	0,0102	Partage de la parcelle AH41
	AH	96	Tanargue	7,8686	7,8686	
	AI	1	La Loubeyre	4,1615	4,1615	
	AI	2	La Loubeyre	0,9710	0,9710	
	AI	3	La Loubeyre	0,4400	0,4400	
	AI	4	La Loubeyre	0,3135	0,3135	
	AI	5	La Loubeyre	0,8140	0,8140	
	AI	6	La Loubeyre	2,5610	2,5610	
	AI	7	La Loubeyre	0,0820	0,0820	
	AI	8	La Loubeyre	0,0133	0,0133	
	AI	10	La Loubeyre	0,2595	0,2595	
	AI	11	La Loubeyre	0,1180	0,1180	
	AI	12	La Loubeyre	0,6285	0,6285	
AI	13	La Loubeyre	4,0765	4,0765		
AI	14	La Loubeyre	1,2915	1,2915		
AI	15	La Loubeyre	0,5515	0,5515		
AI	16	La Loubeyre	0,0960	0,0960		

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
BORNE	AI	47	Les Chambons	0,1110	0,1110	
	AI	48	L'Hubac des Plaines	0,4790	0,4790	
	AI	49	L'Hubac des Plaines	1,8025	1,8025	
	AI	50	L'Hubac des Plaines	0,1030	0,1030	
	AI	51	L'Hubac des Plaines	0,1995	0,1995	MF de l'Hubac
	AI	52	L'Hubac des Plaines	0,1295	0,1295	
	AI	53	L'Hubac des Plaines	0,1590	0,1590	
	AI	54	L'Hubac des Plaines	0,2410	0,2410	
	AI	56	Les Bournelles	0,1105	0,1105	
	AI	59	Les Bournelles	2,7800	2,7800	
	AI	60	Les Bournelles	0,1720	0,1720	
	AI	61	Les Bournelles	2,8895	2,8895	
	AI	62	Les Bournelles	2,2225	2,2225	
	AI	63	Les Bournelles	2,1960	2,1960	
	AI	66	Les Bournelles	0,1065	0,1065	
	AI	67	Les Bournelles	0,1320	0,1320	
	AI	69	Les Bournelles	0,1930	0,1930	
	AI	70	Les Bournelles	0,2025	0,2025	
	AI	73	Les Bournelles	0,3015	0,3015	
	AI	74	Les Bournelles	0,3145	0,3145	
	AI	75	Les Bournelles	0,2790	0,2790	
	AI	76	Les Bournelles	0,0595	0,0595	
	AI	92	Sous le Bois	0,3650	0,3650	
	AI	93	Sous le Bois	0,1250	0,1250	
	AI	100	Sous le Bois	0,7475	0,7475	
	AI	102	Sous le Bois	0,1045	0,1045	
	AI	133	L'Hubac des Plaines	0,0139	0,0139	
	AI	134	La Loubeyre	0,3395	0,3395	
	AI	135	Les Bournelles	1,1110	1,1110	
	AI	141	L'Hubac des Plaines	0,2272	0,2272	
	AI	180	Les Bournelles	0,9257	0,9257	Partage de la parcelle AI68 correction de surface du Cadastre (-0,1420 ha)
	AI	181	Les Bournelles	0,0558	0,0558	
	AI	182	Les Bournelles	0,5264	0,5264	Partage de la parcelle AI71
AI	183	Les Bournelles	0,0521	0,0521		
AI	184	Sous le Bois	0,5808	0,5808	Partage de la parcelle AI94 correction de surface du Cadastre (-0,1730 ha)	
AI	185	Sous le Bois	0,0247	0,0247		
AI	188	Sous le Bois	1,2769	1,2769	Partage de la parcelle AI91	
AI	189	Sous le Bois	0,0681	0,0681		
AI	194	Sous le Bois	3,1361	3,1361	Partage de la parcelle AI101	
AI	195	Sous le Bois	0,1429	0,1429		
AK	25	Le Tinel	0,1700	0,1700		

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
BORNE	AK	26	Le Tinel	0,3200	0,3200	
	AK	27	Le Tinel	0,1505	0,1505	
	AK	28	Le Tinel	0,0770	0,0770	
	AK	56	Les Chamets	0,9475	0,9475	
	AK	57	Les Chamets	0,5805	0,5805	
	AK	58	Les Chamets	0,1435	0,1435	MF des Chamets
	AK	59	Les Chamets	0,0890	0,0890	
	AK	65	Les Chamets	0,5822	0,5822	
	AK	67	Le Tinel	0,0060	0,0060	
	AL	1	Bois du Tinel	2,3020	2,3020	
	AL	2	Bois du Tinel	0,8865	0,8865	
	AL	3	Bois du Tinel	0,1815	0,1815	
	AL	4	Bois du Tinel	0,0245	0,0245	
	AL	62	Bois du Tinel	29,9700	29,9700	
	AL	64	Bois du Tinel	4,9815	4,9815	
	AN	19	Bouquet	6,7950	6,7950	
	AN	20	Bouquet	155,8600	155,8600	
	AN	21	Bouquet	10,7225	10,7225	
	AN	22	Bouquet	1,8000	1,8000	
	AN	23	Bouquet	12,8700	12,8700	
	AN	24	Bouquet	0,8725	0,8725	
	AN	25	Bouquet	0,5900	0,5900	
	AN	26	Bouquet	1,8350	1,8350	
	AN	27	Bouquet	6,4050	6,4050	
	AN	28	Prat en Rabiât	0,8375	0,8375	
	AN	29	Prat en Rabiât	2,4700	2,4700	
	AN	30	Prat en Rabiât	2,5150	2,5150	
	AN	31	Prat en Rabiât	0,1200	0,1200	
	AN	32	Prat en Rabiât	0,8650	0,8650	
	AN	33	Prat en Rabiât	0,3150	0,3150	
	AN	34	Prat en Rabiât	0,2150	0,2150	
	AN	35	Prat en Rabiât	1,6075	1,6075	
	AN	36	Prat en Rabiât	0,6675	0,6675	
	AN	37	Prat en Rabiât	1,1525	1,1525	
	AN	40	Prat en Rabiât	2,2675	2,2675	
	AN	42	Prat en Rabiât	32,1325	32,1325	
AN	43	Prat en Rabiât	17,0275	17,0275		
AN	44	Prat en Rabiât	0,2725	0,2725		
AN	45	Prat en Rabiât	1,5050	1,5050		
AN	75	Prat en Rabiât	1,9425	1,9425		
AN	77	Prat en Rabiât	3,9800	3,9800		

Commune de situation	Section	N° parcelle	Lieu-dit	Surface totale (ha)	Surface relevant du régime forestier (ha)	Observations
BORNE	AN	79	Prat en Rabiât	0,3478	0,3478	Partage de la parcelle AN41
	AN	80	Prat en Rabiât	0,0541	0,0541	
	AN	81	Prat en Rabiât	14,4531	14,4531	
ST-ETIENNE-DE-LUGDARES	AT	1	Bois de Rioubrun	4,9140	4,9140	
	AT	11	Bois de Rioubrun	6,1770	6,1770	
	AT	12	Bois de Rioubrun	1,8550	1,8550	
	AT	13	Bois de Rioubrun	12,7550	12,7550	
	AT	14	Bois de Rioubrun	0,0860	0,0860	

DOCUMENT ONF

ANNEXE - 2

Compte-rendu de la consultation des communes avec invitation et fiche de présence

DOCUMENT ONE

Monsieur le Maire de

ONF

Aubenas, le 26 novembre 2015

N. Réf : 8810_EAM FD LES CHAMBONS
Objet : Révision d'aménagement de la Forêt Domaniale des Chambons

Agence
interdéparteme
ntale Drôme
Ardèche

Site d'Aubenas
10 Place Olivier de
Serres
07 200 Aubenas

Monsieur le Maire,

Le territoire communal de Borne est concerné par la forêt domaniale des Chambons (1 096 ha au total dont environ 100 ha sur votre commune).

La forêt domaniale du Tanargue a été dotée d'un nouveau plan de gestion d'une durée de vingt ans (2016-2035) qui organise les objectifs et les moyens à mettre en œuvre en termes de sylviculture, de travaux, de préservation des milieux...

Les articles L 212-3 et R 213-19 du Code forestier prévoient la consultation des communes sur lesquelles la forêt domaniale est implantée.

Aussi, afin de vous exposer les principaux objectifs et moyens prévus pour les vingt prochaines années dans le nouveau document de gestion et pour recueillir auprès des acteurs locaux les souhaits et besoins qui pourraient enrichir la démarche en matière de développement local, je vous propose de nous réunir.

Le mardi 8 décembre 2015

à partir de 14h00 à la Maison forestière de l'Hubac-des-Plaines

Cette présentation d'une durée d'environ 45 minutes sera suivie d'une discussion avec la participation de l'autre municipalité concernée territorialement.

Vous avez également la possibilité d'inviter des membres d'associations ou d'autres personnes de votre choix intéressés par la forêt et son développement.

Je vous prie de bien vouloir confirmer votre présence ou prévenir de votre absence par téléphone à l'accueil ONF du site d'Aubenas (tél : 04 75 87 80 50).

Vous remerciant par avance de l'attention que vous voudrez bien porter à cette rencontre, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, mes salutations distinguées.

Le Responsable Agence des Aménagements

Bernard DEGUILHEN



Copie : Yvon Ventalon, Jean-Luc Gaillard

ONF

Agence
interdéparteme
ntale Drôme
Ardèche

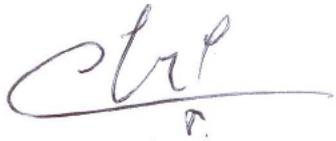
Site d'Aubenas
10 Place Olivier de
Serres
07 200 Aubenas

**REUNION DE PRESENTATION DE LA REVISION
DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET
DOMANIALE DES CHAMBONS /
CONSULTATION DES COMMUNES DE SITUATION**

mardi 8 décembre 2015

Maison forestière de l'Hubac-des-Plaines

FICHE DE PRESENCE

COMMUNE	REPRESENTANT	SIGNATURE
Borne	Thierry CHAMPEL Maire	
Saint-Etienne-de-Lugdarès		
Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise	Denis LOUCHE	

**REUNION DE PRESENTATION DE LA REVISION
DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET
DOMANIALE DES CHAMBONS /
CONSULTATION DES COMMUNES DE SITUATION**

mardi 8 décembre 2015

Maison forestière de L'ubac-des-Plaines

COMpte-REndu

Une seule des deux communes (Borne, mais représentant plus de 90 % de la surface de la forêt) était représentée par son maire, M. Thierry CHAMPEL. Le Syndicat mixte de la Montagne Ardéchoise, propriétaire et gestionnaire de la station de la Croix-de-Baillon, était représentée par M. Denis LOUCHE, responsable de la station.

Les personnes présentes ont apprécié la présentation et ont posé tout au long de celle-ci de nombreuses questions sur les sujets abordés (foncier, chasse, réserve biologique...).

La discussion s'est d'abord engagée sur les changements à l'échelle de la forêt ayant justifié la nécessité de créer une réserve biologique et de conserver des arbres sénescents.

Le maire de Borne s'est ensuite et plus particulièrement inquiété du problème de sécurité des pratiquants du canyoning dans les gorges de la Borne, obligés de traverser une partie de la parcelle 72, intégrée à la Réserve Biologique Intégrale du Grand Tanargue.

Une partie importante de la discussion a porté sur le bois énergie et en particulier sur les craintes des élus de montagne quant à l'approvisionnement des petites unités de chaufferie communales (cas de celle de Saint-Etienne-de-Lugdarès dont les besoins portent sur 600 tonnes/an).

Le chef de projet de l'aménagement



Jean-Paul Balva

**REUNION DE PRESENTATION DE LA REVISION
DE L'AMENAGEMENT DE LA FORET
DOMANIALE DES CHAMBONS /
CONSULTATION DES COMMUNES DE SITUATION**

mardi 8 décembre 2015

Maison forestière de l'Hubac-des-Plaines

PLAN D'INTERVENTION

PRESENTATION DES PARTICIPANTS forestiers /représentants des communes

**PRESENTATION DE L'AMENAGEMENT FORESTIER :
définition/contenu/référence à la loi d'O.F. de 2001**

RESUME DE L'AMENAGEMENT FORESTIER :

- **Etat des lieux – Bilan**
- **Analyse des enjeux par fonction principale**
- **Analyse des peuplements (voir carte)**
- **Analyse de la gestion passée/récolte de bois**
- **Nouvel aménagement : propositions de gestion pour 2016-2035
(peuplements/desserte/travaux sylvicoles), programme d'actions**

DISCUSSION OUVERTE

ANNEXE - 3

Tableau de comparaison entre les prévisions et les réalisations

Parcelle	Surface	Etats d'assiette						Passage en coupes			
		1 ^{er} passage			2 ^e passage			1 ^{er} passage		2 ^e passage	
		année	surface	VPR	année	surface	VPR	année	volume	année	volume
1	4,91	2002	4,91	700				2002	764		
2	20,87	2005	20,87	1 200	2015	18,92	1 050	2005	1 518	2015	1 151
3	18,29	2002	11,41	700	2012	11,41	500	2002	623	2012	685
4	10,44	2002	10,44	1 100	2012	10,44	700	2002	590	2012	848
5	10,99	2009	10,99	600				2009	642		
6	12,67	2001	12,67	1 000	2011	12,67	400	2001	1 074	2011	732
7	14,68	2010	13,00	300				2010	662		
8	12,00	2001	12,00	550	2011	12,00	350	2001	678	2011	674
9	4,58	2010	4,58	200				2010	395		
10	9,37	2009	9,37	300				2009	823		
11	8,85	2008	8,85	350				2008	994		
12	8,38	2010	8,38	400				2010	573		
13	9,49	2011	9,49	500				2011	660		
14											
15	9,67	2004	9,67	50	2014	9,67	200	2004	264	2014	357
16	9,90	2005	9,90	400	2015	8,17	400	2005	600	2015	342
17	10,85	2006	10,85	500				2006	819		
18	14,89	2007	14,89	650				2007	995		
19	9,15	2007	9,15	900				2007	858		
20	11,12	2006	11,12	1 400				2006	1 084		
21	16,54	2005	16,54	1 500	2015	16,54	1 150	2015	1 141		
22	14,85	2003	14,85	1 500	2013	14,85	1 400	2002	722	2013	789
23	9,12	2002	9,12	900	2012	9,12	700	2002	941	2012	800
24	13,35	2004	13,35	1 100	2013	13,35	1 000	2004	1 698	2013	1 013
25	11,47	2004	11,47	1 000	2014	11,47	850	2004	1 048	2014	420
26											

Parcelle	Surface	Etats d'assiette						Passage en coupes			
		1 ^{er} passage			2 ^e passage			1 ^{er} passage		2 ^e passage	
		année	surface	VPR	année	surface	VPR	année	volume	année	volume
27	9,48	2001	9,48	850	2011	8,47	800	2001	978	2011	550
28	12,08	2001	12,08	1 200	2010	12,08	900	2010	905	2010	1 021
29	5,23	2001	5,23	550	2012	5,23	400	2012	611	2012	484
30	9,46	2002	9,46	400				2002	402		
31	9,59	2008	9,59	200				2008	266		
32	8,77	2001	8,77	200	2015	8,77	200	2015	232		
33	7,75	2001	7,75	200	2015	7,75	200	2015	232		
34	6,71	2006	6,71	700				2006	438		
35	8,68	2007	8,68	450				2007	413		
36	10,55	2004	10,55	400	2014	10,55	400	2004	826	2014	631
37	11,15	2003	11,15	1 100	2013	11,15	950	2003	920	2013	809
38	9,65	2003	9,65								
39	4,64	2009	4,64	200				2009	347	2011	380
40	9,55	2007	9,55	650				2007	764		
41											
42	10,80	2003	10,80	600	2011	10,80	400	2003	750		
43	7,01	2003	7,01	400	2014	7,01	300	2003	576	2014	419
44	18,06	2010	18,06	900				2010	1 620		
45	12,08	2003	12,08	900	2013	12,08	900	2003	1 010	2013	853
46	10,03	2005	10,03	950	2015	10,03	750	2005	813	2015	923
47	14,07	2007	14,07	100				2007	899		
48											
49	9,17	2006	9,17	450				2006	539		
50	13,13	2002	13,13	600	2014	13,13	500	2002	630	2014	446
51	13,33	2005	13,33	500	2014	13,33	300	2005	813	2014	419
52	8,68	2004	8,68	600	2014	8,68	500	2004	405	2014	549
53											
54	10,86	2004	10,86	700				2004	200		
55	14,53	2005	14,53	500				2005	499		
56	15,48	2009	15,48	350				2009	532		
57	10,46	2008	10,46	800				2008	879		

Parcelle	Surface	Etats d'assiette						Passage en coupes			
		1 ^{er} passage			2 ^e passage			1 ^{er} passage		2 ^e passage	
		année	surface	VPR	année	surface	VPR	année	volume	année	volume
58	10,74	2008	10,74	700				2009	1 060		
59	7,71	2009	7,71	400				2009	607		
60	11,56	2004	11,56	900	2014	11,56	500	2014	693	2014	412
61	14,18	2002	14,18	1 100				2002	928		
62	10,82	2012	10,82	300				2012	418		
63	11,53	2012	7,78	300				2012	278		
64											
65	17,04	2010	11,00	500				2010	721		
66	7,59	2008	7,59	400				2008	530		
67	12,79	2008	12,79	1 050				2008	1 027		
68	9,57	2004	9,57	700	2014	6,30	600	2004	491	2014	626
69	8,96	2003	8,96	500	2013	8,96	500	2003	318	2013	690
70	12,05	2008	12,05	250				2008	466		
71	13,81	2009	13,81	600				2012	650		
72	9,24	2002	7,10	1 000	2012	7,10	500	2002	945		
73	10,20	2001	10,20	1 500	2009	10,20	900	2001	868	2009	881
74	10,25	2001	10,25	1 550	2011	9,91	500	2001	1 476	2011	653
75	13,64	2007	13,64	850				2007	1 485		
76	5,52	2002	4,50	400				2002	409		
77	9,93	2004	4,65	300	2014	4,65	200	2004	233		
78	11,10	2009	4,67	300							
79	11,81	2009	11,81	750				2009	669		
80	15,13	2009	15,13	600							
81	10,04	2005	10,04	850	2015	10,04	800	2005	1 071	2015	924
82	9,67	2006	9,67	800				2006	839		
83	7,10	2001	7,10	1 050	2010	7,10	550	2001	1 465	2010	715
84	5,99	2008	5,99	550							
85	7,82	2003	7,82	900	2013	7,82	700	2003	1 432	2013	552
86	8,88	2006	8,88	750				2006	754		
87	14,58	2002	14,58	550	2012	14,58	350	2002	488	2012	615
88											

Parcelle	Surface	Etats d'assiette						Passage en coupes			
		1 ^{er} passage			2 ^e passage			1 ^{er} passage		2 ^e passage	
		année	surface	VPR	année	surface	VPR	année	volume	année	volume
89	8,42	2001	8,42	800	2010	8,42	600	2001	723		
90											
91	7,51	2001	7,51	500	2011	7,51	250	2011	526	2011	293
92	8,94	2008	8,94	600				2008	511		
93											
94	8,86	2002	6,59	500	2012	6,59	500	2012	359	2012	348
95	6,55	2005	6,55	700	2015	6,55	550	2005	835	2015	565
96											
97	8,98	2001	5,85	750	2011	5,85	500	2001	405	2011	449
98	9,09	2002	9,09	1 000	2012	9,09	800	2002	746	2012	787
99	13,71	2009	13,71	700				2013	804		
100	17,66	2001	17,66	1 250	2011	17,66	1 000			2011	1 339
101											
TOTAL				61 450			26 500		62 895		25 144

A rajouter : 32 80 m3 de coupes de produits accidentels

ANNEXE - 4

Protocole et résultats synthétiques de l'inventaire en placettes permanentes

CONTEXTE ET METHODE

Protocole mis en œuvre dans le cadre de la gestion courante, sans financements particuliers. En conséquence, recherche de la prise de données la plus légère possible (suffisantes et nécessaires pour rédiger l'aménagement).

La méthode utilisée s'inspire fortement du « Protocole de suivi dendrométrique des réserves forestières - PSDRF » (Bruciamachie et al., 2005).

158 placettes circulaires, à rayon fixe (15 mètres), ont été implantées entre septembre et novembre 2013 (3 placettes en juillet 2014), sur une forêt de 1 082 ha, dont environ 1020 en sylviculture. Ce nombre a été arrêté selon la grille fournie par le protocole en pourcentage relative de 10 % et coefficient de variation de 55% (futaie irrégulière). L'implantation a été faite sur un maillage systématique.

Par rapport au PSDRF, quelques modifications ont été apportées, en vue d'alléger le temps passé sur le terrain :

- inventaire des tiges ($\varnothing > 17.5$ cm), vivantes ou mortes, sur un rayon unique de 15 m
- non référencement individuel des tiges (azimut et distance au centre)
- inventaire classique, du bois mort, debout et au sol, par essences et diamètre.

Ce type d'inventaire n'apporte pas de renseignements à l'échelle de la parcelle.

Données terrain saisies sur papier, traitement sur Excel (pas d'application disponible sur le TDS).

Temps passé : préparation (3 J, dont 1 S²), mise en œuvre (24 j, soit 6,5 placettes par jour et par équipe²), traitement (4j, dont 2j saisie et 2j traitement et analyse).

RESULTATS

2 684 tiges vivantes inventoriées, soit en moyenne 17 par placette, ce qui correspond à l'objectif d'au moins 15 tige/placette (validité statistique). 86 bois morts.

Tarifs de cubage (en volume total) : AL 10 pour résineux, AL8 pour feuillus.

Hauteurs moyennes : S.P 25 m, HET : 21 m.

Nombre d'essences par placette

Nombre d'essences	1	2	3
Nombre de placettes	13	122	23
%	8	77	15

Une forêt peu diversifiée en essences, mais non monospécifique.

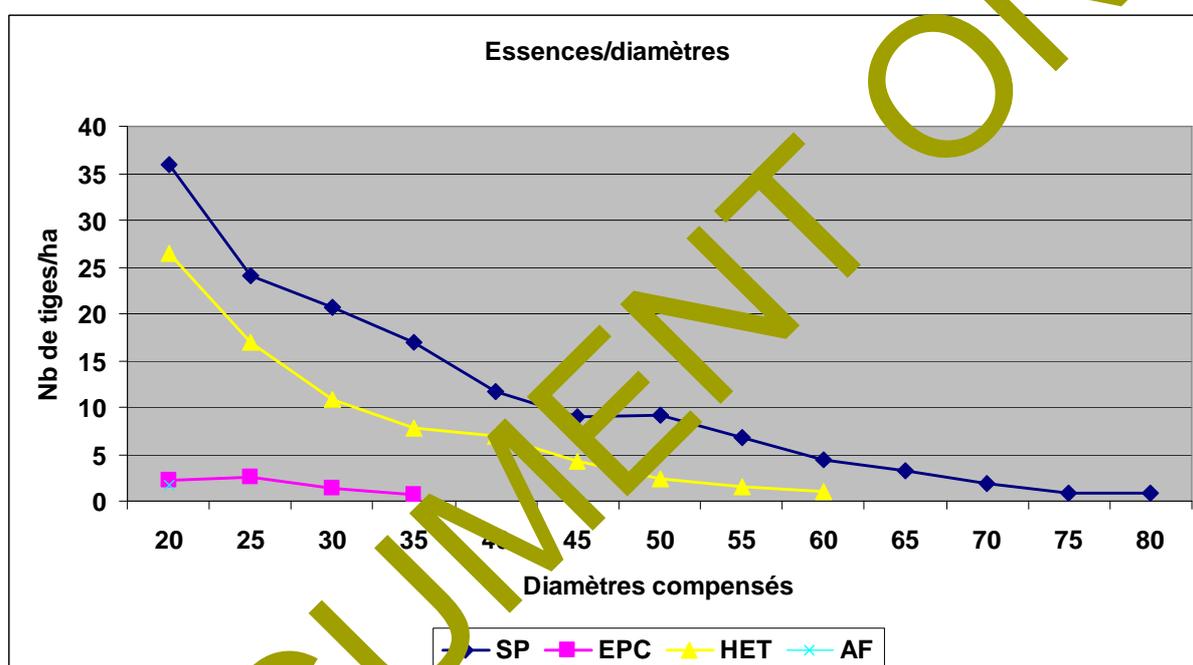
Ratios par essences

² Equipe généralement de 3 personnes, parfois 2.

Essences	Nombre/ha		Volume/ m3ha		V/N	G/ha
HET	80	33%	56	23%	0,7	6,2
S.P	148	62%	177	73%	1,2	16
EPC	9	4%	7	3%	0,8	0,7
A.F	2	1%	1	0%	0,5	0,1
Total	239		241		1,0	23
Erreur relative	+/- 16,9		+/- 17,8			+/- 1,54

Une forêt, dominée par le sapin, mais avec forte présence du hêtre. L'épicéa est peu présent et les grands érables anecdotiques. Le capital sur pied est faible, très en dessous de la cible du guide de sylviculture Massif Central (27-29 m²). Le volume moyen du sapin est correct, et correspond à un diamètre moyen de 37 cm. Rapport V/G = 11 pour le sapin, 9 pour le hêtre.

Le coefficient de variation est de 45% sur le nombre de tiges, de 43% sur la surface terrière. L'erreur relative est inférieure à 7%. Nous aurions donc pu diminuer le nombre de piçettes, sans perdre en précision.



La courbe est sans surprise d'allure jardinée. Toutes les catégories de diamètres sont présentes.

Répartition par catégories de diamètres, en nombre de tiges

Catégories	HET	S.P	A.F	EPC	Total
PB	55%	41%	96%	57%	66%
BM	38%	40%	4%	34%	28%
GB	7%	16%	0%	7%	6%
TGB	0%	3%	0%	1%	1%

On constate que les Très gros bois sont très peu présents. Le type global est irrégulier si on ne regarde que le sapin, avec cependant un niveau de GB+ TGB dans le bas de la fourchette avec 19%.

Perches (Ø 10 et 15).

Feuillus : 83/ha, Résineux : 73/ha, Total 156/ha.

Soit un résultat un peu faible pour le sapin. Cible Massif Central : 200 perches/ha, toutes essences.

Régénération :

Nombre de semis par placette en moyenne sur 1 placeau de 2m de rayon par placette

Essences	strate basse = semis (0,3-3 m)	strate haute = gaules (h > 3 m, Ø < 7,5 cm)
Hêtre	1,6	0,5
Sapin	1,4	0,2
Total	3	0,7

Le niveau de régénération est suffisant. Pour mémoire, ramené à l'hectare, cela correspond à 2500 semis et 500 gaules. Le guide Massif Central donne la cible de 1600 semis/ha et 800 gaules.

Abroustissement : pour la strate basse la note moyenne d'abroustissement est de 1, soit un impact quasi nul de la grande faune (chevreuil seul) sur les semis.

Nécromasse :

	Volume m ³ /ha	Nombre/ha
Total	1,8	8,6

Niveau largement supérieur au minimum recommandé. Pour mémoire la méthode utilisée, expéditive, sous estime le volume total en ne prenant en compte ni les 15 et moins, ni les souches.

Essence	% nécromasse sur nombre de tiges	Rappel Bois vivant
S.P	70%	62
HET	17%	33
EPC	9%	4
A.F	3%	1

Le hêtre présente une proportion bien moindre dans la nécromasse que dans la biomasse vivante. A mettre en relation avec une probable reconquête du massif par cette essence (PB dominant pour le hêtre).

Répartition des bois morts par type

ESSENCE	C	CD	CS	D	F	S	Total
A.F	2					1	3
EPC			3			5	8
HET	6		1	2		6	15
S.P	11	1	10	13	1	24	60
Total	19	1	14	15	1	36	86

C : cassé, D : déraciné, S : sec, F : foudroyé. Les bois secs sur pied dominant.

Structuration en diamètre – Types de peuplements

Une analyse de la structuration en diamètre a été conduite en utilisant la clef de détermination des « Peuplements irréguliers feuillus de Franche-Comté », basée sur le pourcentage par catégories selon le nombre de tiges (et non la surface terrière). 8 types sont distingués : 3 pour les peuplements à une catégorie dominante (PB, BM, GB), 3 pour ceux à 2 catégories dominantes (PB-BM, PB-GB, BM-GB), un type équilibré (à 3 catégories) et un type ruiné (g < 5 m²).

Type peuplement	Nb de placettes	N semis/m2	Perches Filis/ha	Perches RSX/ha	Total feuillus	total résineux	TOTAL	%_PB	%_BM	%_GB+TGB	Vol feuillus	Vol résineux	V TOTAL	G total feuillus	G total résineux	G TOTAL	Bois_mort_N/ha	Bois_mort_m3/ha
RUI	2	0,1	361	0	63	7	71	20%	0%	80%	25	2	26	3,2	0,2	3,4	0,0	0,0
PB	20	0,4	49	48	78	123	201	60%	16%	24%	81	173	254	8,4	5,1	13,5	6,3	9,1
PB-BM	2	0,6	35	113	78	92	169	38%	54%	8%	167	192	359	15,7	16,1	31,7	0,0	0,0
BM	1	0,7	28	28	28	85	113	25%	75%	0%	42	257	299	4,1	20,7	24,9	56,4	63,0
BM-GB	2	1,1	57	78	7	134	141	20%	35%	45%	3	174	177	0,3	15,6	15,9	0,0	0,0
PB-GB	93	0,2	75	80	89	177	266	41%	9%	50%	58	153	211	6,6	17,2	23,8	8,6	12,8
GB	29	2,2	122	86	89	134	223	20%	13%	68%	34	153	187	4,7	13,8	18,2	5,3	4,6
IRR	9	0,7	69	25	39	160	199	35%	37%	28%	46	329	375	4,7	27,5	32,2	7,8	13,3

Tous les types sont représentés, mais 4 sont marginaux : RUI, PB-BM, BM et BM-GB. Les valeurs ci-dessous sont non significatives pour ces types, par manque de placettes. Peu de placettes sont en équilibre (type IRR). La forêt est dominée par le type PB-GB, conséquence vraisemblable d'une phase passée de fort capital sur pied, bloquant le renouvellement.

AMELIORATIONS

En deuxième passage, nous pouvons connaître la production de la forêt. Le recours au TDS permettra un gain de temps (et de qualité) pour la saisie et le traitement des données.

Yves LE JEAN
Responsable du service Forêt

ANNEXE - 5

Répartition des types de peuplements par parcelle

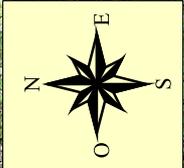
Parcelles	Types de peuplements																				4				
	1.a	1.b	1.c	1.d	1.f	2	3.a-1	3.a-2	3.a-3	3.a-4	3.a-5	3.b	3.c	3.d-1	3.d-2	3.d-3	3.d-4	3.d-5	3.e-1	3.e-2		3.e-3	3.e-4		
1										4,91														4,91	
2										8,55							1,24					4,99	4,14	1,95	20,87
3																		18,36							18,36
4																		10,24							10,24
5										3,13							4,29	4,17							11,59
6																		14,65							14,65
7															13,88										13,88
8																		12,03							12,03
9										1,71							3,30								5,01
10										9,94															9,94
11										9,74															9,74
12										7,61															7,61
13										9,18															9,18
14																		1,17							10,35
15										7,91							5,95								5,95
16																		2,01							9,92
17														3,36	1,78			5,20							10,34
18														1,11				10,22							11,33
19																		15,50							15,50
20																									9,61
21																									10,06
22																									15,13
23										13,53															13,53
24										8,40															8,40
25										6,15							6,35								12,50
26																									10,74
27		0,27								0,80							10,74								10,74
28		1,31	0,86							0,80							0,86							3,99	5,92
29										12,40														0,37	8,58
30										4,84															12,40
31																									4,84
																									9,69
																									9,69
																									9,67
																									9,67

Parcelles	Types de peuplements																							
	1.a	1.b	1.c	1.d	1.f	2	3.a-1	3.a-2	3.a-3	3.a-4	3.a-5	3.b	3.c	3.d-1	3.d-2	3.d-3	3.d-4	3.d-5	3.e-1	3.e-2		3.e-3	3.e-4	4
32										8,82														8,82
33										7,93														7,93
34										6,87														6,87
35										8,56														8,56
36								4,57		5,78														10,35
37										10,15														11,20
38	9,36															1,05								10,66
39																		3,17						4,55
40									1,38															7,36
41									7,36															7,36
42										3,42							9,93							13,35
43										14,45				3,22							1,53		1,41	20,62
44									8,98														7,91	17,27
45										10,62														18,42
46										7,80														11,43
47										11,43														10,02
48								12,86		10,02														14,44
49		2,99																		1,58				12,25
50																						1,54	7,72	12,25
51										0,57						6,45							2,33	9,35
52										13,32														13,32
53										1,60														13,60
54										7,72														8,72
55																15,76								15,76
56																			9,84				1,00	10,84
57														10,10	3,87									13,97
58																								15,71
59								3,02	12,86															15,71
60														9,56	0,51									10,07
61														3,88	3,18				3,53					10,59
62														2,07				5,76						7,83
63										6,01				1,92				3,61						11,54
64														13,62									0,11	13,73
65										2,56					8,83									11,39
66																		3,05		4,38			3,53	10,96
67														10,75									2,83	13,58
68				1,68				5,12							4,12		1,25						3,94	16,11
69								2,19				4,20												6,39
70										11,86														11,86

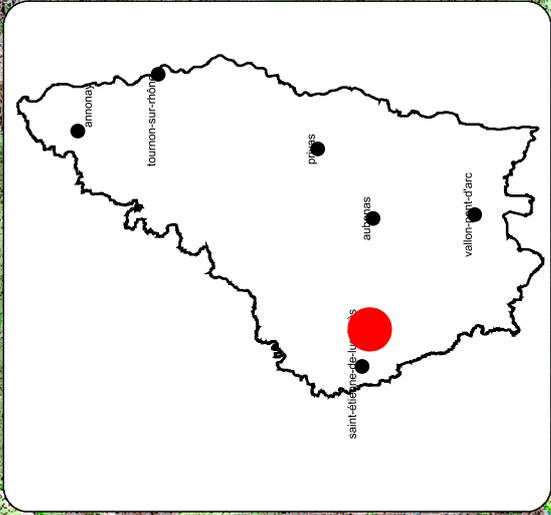
Parcelles	Types de peuplements																				4			
	1.a	1.b	1.c	1.d	1.f	2	3.a-1	3.a-2	3.a-3	3.a-4	3.a-5	3.b	3.c	3.d-1	3.d-2	3.d-3	3.d-4	3.d-5	3.e-1	3.e-2		3.e-3	3.e-4	
68		1,83										6,72				0,50					1,03			10,08
69								6,78					2,09											8,87
70								9,79															2,01	11,80
71		9,13	0,75													2,03	1,13						0,71	13,75
72										6,03													0,68	10,19
73																								10,00
74						0,86												8,66						9,52
75										7,50											6,12			13,62
76										4,55														4,55
77										10,20														10,20
78									6,68	4,71														11,39
79																								11,55
80										7,21								11,55						11,55
81							3,17	4,68		2,83														15,05
82																								10,68
83																		8,76						8,76
84																		8,15						8,15
85																		5,89						5,89
86										7,76														7,76
87	1,07				1,41			2,59							4,05		2,88							9,52
88																4,05		3,51	3,89				1,14	14,30
89															4,69		1,73			3,34				9,76
90									1,22															8,32
91															4,35					5,11				9,46
92															1,11		6,62							7,73
93										2,22							7,14							9,14
94										4,89							8,06							12,95
95										5,24					2,27			1,66						9,17
96	2,04			4,60	1,34						0,81						6,29							6,29
97									4,08			5,70												8,79
98											3,56	5,26												9,78
99															13,60									13,60
100										5,25	1,60				7,03		3,74							17,62
101											1,42	3,32			1,84									6,58
TOTAL	12,47	15,53	1,61	6,28	2,75	0,86	80,07	95,97	47,58	260,21	18,48	6,72	2,09	59,6	117,1	41,87	223,48	28,29	1,58	12,83	7,55	11,8	41,63	1096,35

CARTE DE LOCALISATION
échelle 1/100 000e

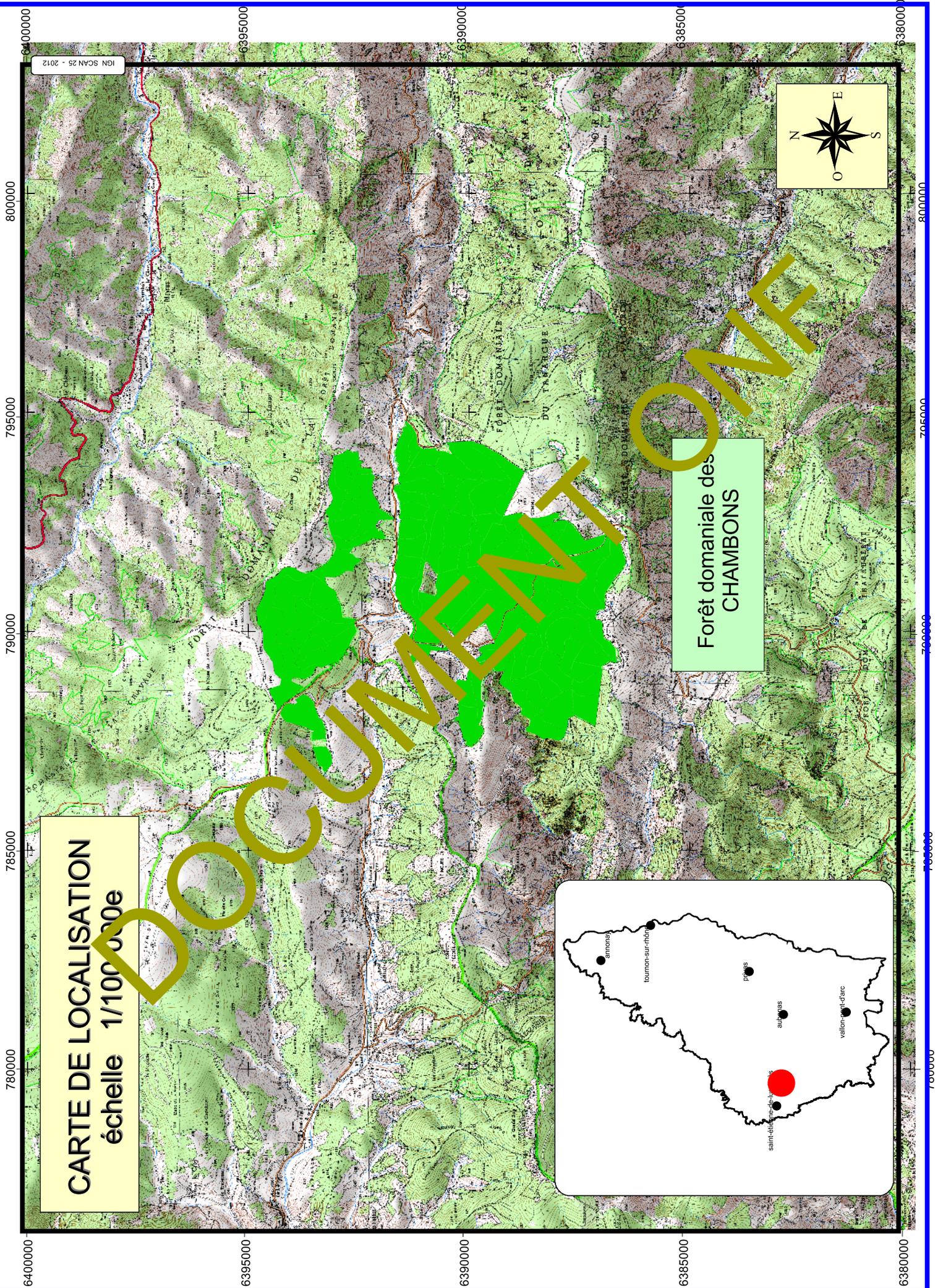
IGN SCAN 25 - 2012



**Forêt domaniale des
CHAMBONS**



DOCUMENT ONE



CARTE DU PARCELLAIRE ET DE LA DESSERTE

Forêt domaniale des CHAMBONS
surface 1096,35 ha

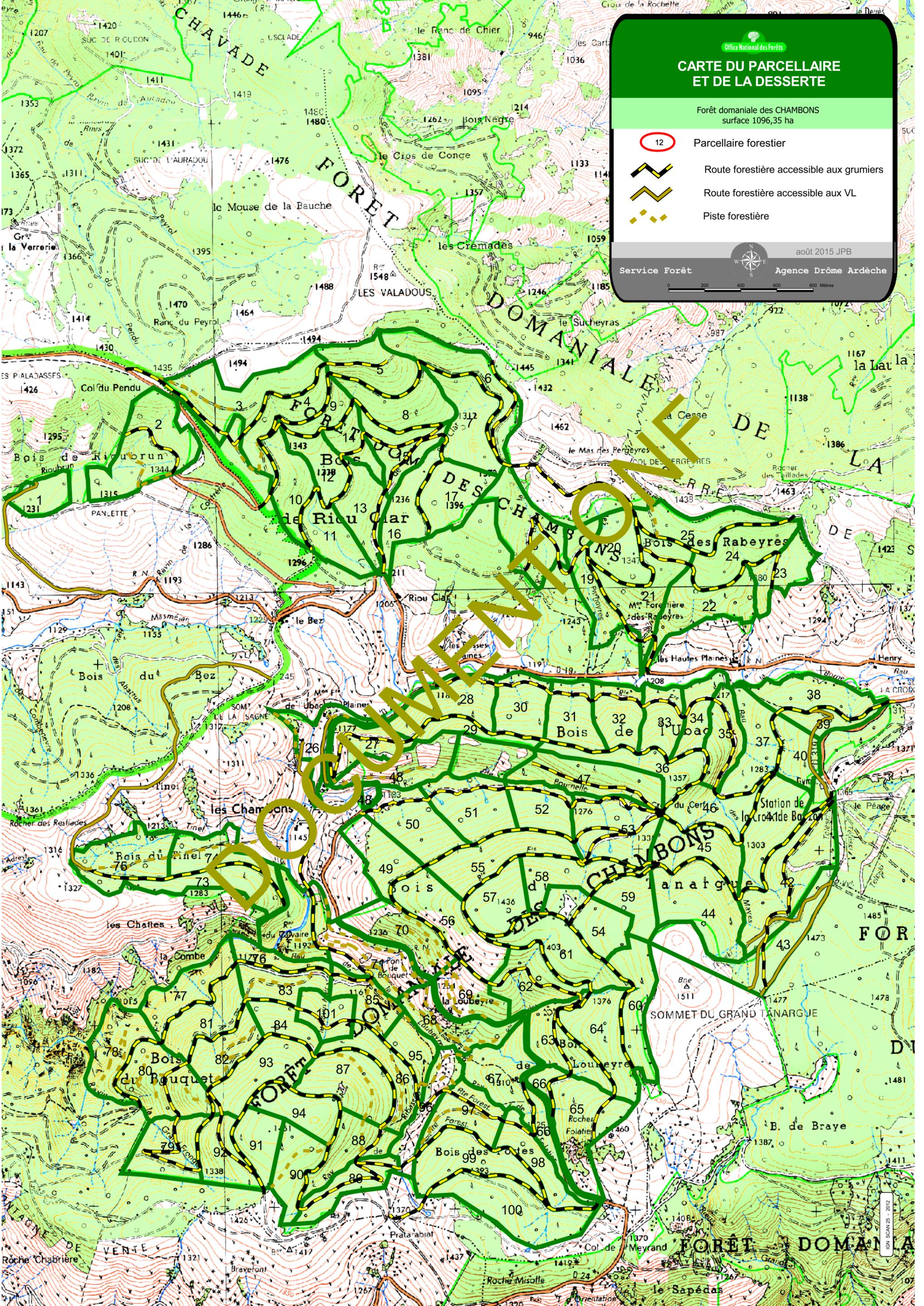
-  12 Parcellaire forestier
-  Route forestière accessible aux grumiers
-  Route forestière accessible aux VL
-  Piste forestière



août 2015 JPB

Service Forêt

Agence Drôme Ardèche



CARTE DES PEUPEMENTS 1

Forêt domaniale des CHAMBONS
surface 1096,35 ha

- 1/ Jeunes peuplements de futaie régulière 20-40 ans
 - 1.a Sapin pectiné
 - 1.b Epicéa commun
 - 1.c Douglas
 - 1.d Pin à crochets
 - 1.f Hêtre
- 2/ Peuplements de futaie régulière d'Epicéa 40-60 ans
- 3/ Peuplements de futaie irrégulière
 - 3.a/ Peuplements de futaie irrégulière de Sapin pectiné
 - 3.a-1 Equilibrée
 - 3.a-2 Riche en PB
 - 3.a-3 Déficitaire en GB
 - 3.a-4 Déficitaire en BM
 - 3.a-5 Riche en GB
 - 3.b/ Peuplements de futaie irrégulière d'Epicéa commun
 - 3.b Equilibrée
 - 3.c/ Peuplements de futaie irrégulière de Douglas
 - 3.c Riche en GB
 - 3.d/ Peuplements de futaie irrégulière de Hêtre-Sapin
 - 3.d-1 Equilibrée
 - 3.d-2 Riche en PB
 - 3.d-3 Déficitaire en GB
 - 3.d-4 Déficitaire en BM
 - 3.d-5 Riche en GB
 - 3.e/ Peuplements de futaie irrégulière de Hêtre
 - 3.e-1 Equilibrée
 - 3.e-2 Riche en PB
 - 3.e-3 Déficitaire en GB
 - 3.e-4 Déficitaire en BM
- 4/ Espaces non boisés

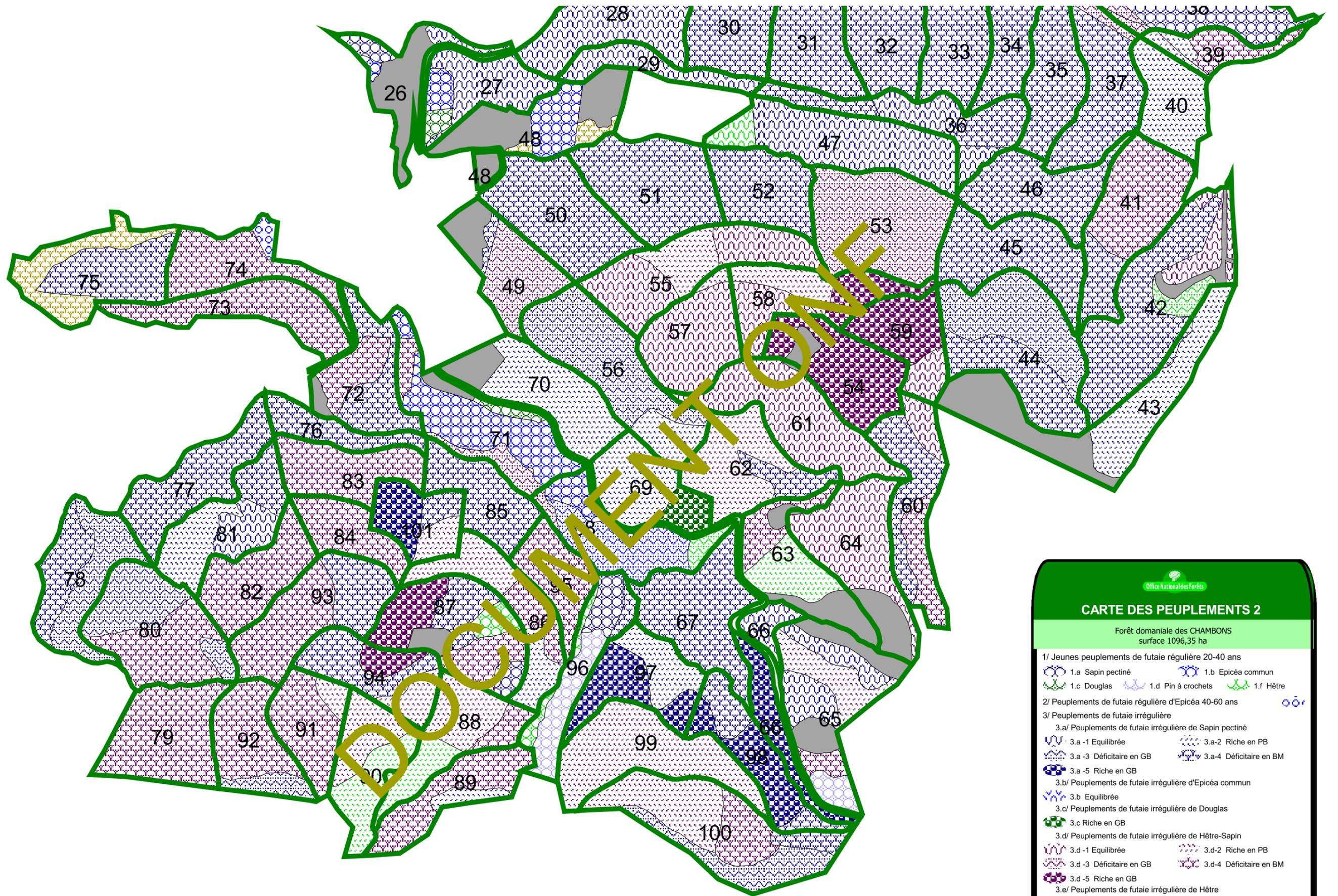
août 2015 - JPB

Service Forêt

Agence Drôme Ardèche

0 300 600 Mètres





Office National des Forêts

CARTE DES PEUPEMENTS 2

Forêt domaniale des CHAMBONS
surface 1096,35 ha

1/ Jeunes peuplements de futaie régulière 20-40 ans

1.a Sapin pectiné	1.b Epicéa commun
1.c Douglas	1.d Pin à crochets
1.f Hêtre	

2/ Peuplements de futaie régulière d'Epicéa 40-60 ans

3/ Peuplements de futaie irrégulière

3.a/ Peuplements de futaie irrégulière de Sapin pectiné

3.a-1 Equilibrée	3.a-2 Riche en PB
3.a-3 Déficitaire en GB	3.a-4 Déficitaire en BM
3.a-5 Riche en GB	

3.b/ Peuplements de futaie irrégulière d'Epicéa commun

3.b Equilibrée	
----------------	--

3.c/ Peuplements de futaie irrégulière de Douglas

3.c Riche en GB	
-----------------	--

3.d/ Peuplements de futaie irrégulière de Hêtre-Sapin

3.d-1 Equilibrée	3.d-2 Riche en PB
3.d-3 Déficitaire en GB	3.d-4 Déficitaire en BM
3.d-5 Riche en GB	

3.e/ Peuplements de futaie irrégulière de Hêtre

3.e-1 Equilibrée	3.e-2 Riche en PB
3.e-3 Déficitaire en GB	3.e-4 Déficitaire en BM

4/ Espaces non boisés

août 2015 - JPB

Service Forêt Agence Drôme Ardèche

0 300 600 Mètres

CARTE D'AMENAGEMENT

Forêt domaniale des CHAMBONS
surface 1096,35 ha

-  Parcelle forestier/Unité de gestion
- Groupes d'aménagement
 -  Groupe Futaie irrégulière
 -  Groupe Ilôts de sénescence
 -  Groupe Evolution naturelle - Biodiversité
 -  Groupe Evolution naturelle
-  Espaces non boisés
-  Surface en sylviculture ne passant pas en coupe

août 2015- JPB

Service Forêt



Agence Drôme Ardèche

0 600 1200 Mètres

